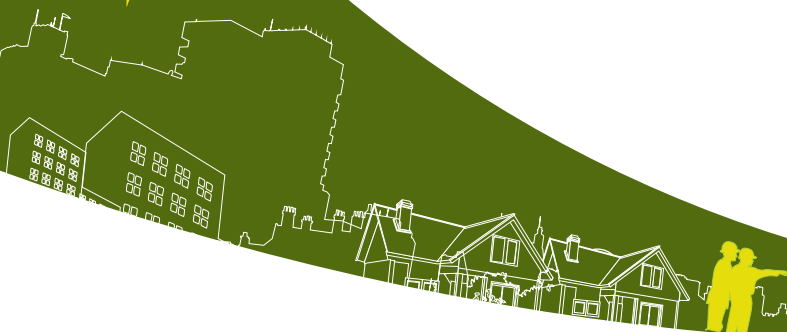
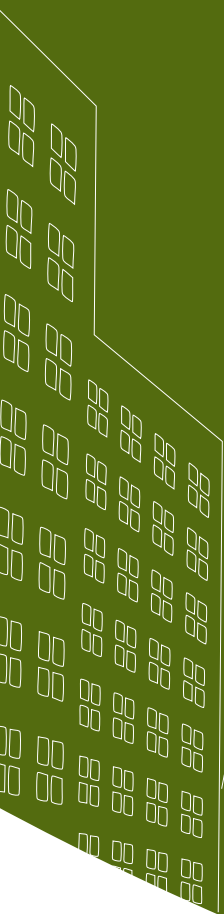


Lutte contre les précarités énergétiques

Les acteurs franciliens en action





Coordination éditoriale : Pascale Céron, directrice de la communication, ARENE Île-de-France
Rédaction : Judith Cazas, cheffe de projet Précarités énergétiques - ARENE Île-de-France ; Midori Million, consultante climat-énergie - ARTELIA ; Margaux Montagnon, consultante climat-énergie - ARTELIA.
Remerciements : L'ARENE Île-de-France tient à remercier vivement l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la réalisation de cette brochure en valorisant leurs retours d'expériences et actions remarquables.

ISBN n° 978-2-911533-15-0
Date d'impression : juin 2015

Crédit photo page de couverture : CAUE du Val-de-Marne

Sommaire

Le réseau francilien de lutte contre les précarités énergétiques	2
Mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre les précarités énergétiques	3
Ateliers éco-gestes mensuels du Centre communal d'action sociale d'Aubervilliers	4
Ateliers collectifs sur la maîtrise de l'énergie à l'épicerie solidaire de Montreuil	8
Enquête sur la prise en charge de la précarité énergétique par les travailleurs sociaux en Seine-et-Marne	12
Formation de relais locaux de l'énergie dans le sud Yvelines	16
Sensibilisation des travailleurs sociaux à la précarité énergétique en Essonne	19
Sensibilisation des gardien-ne-s d'immeuble aux économies d'énergie et d'eau en Essonne	22
Accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique à Fontenay-sous-Bois	25
Service local d'intervention de la maîtrise de l'énergie et de l'eau (SLIMEE) des Mureaux	29
Visites économies d'énergie – Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie de Montfermeil	33
Plateforme pour la rénovation énergétique pour tous (PRET) du Val-de-Marne	37
Formation « réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile de ménages en précarité énergétique »	43
Opération programmée d'amélioration de l'habitat dans le Parc naturel régional du Vexin français	48
Le microcrédit habitat	53
Des Murs aux toits, dispositif d'auto-réhabilitation accompagnée	57
Groupe régional « Qualité de la construction et de la rénovation »	62
Aides de la Région Île-de-France complémentaires aux aides de l'Agence nationale de l'habitat	66

Bienvenue dans la première publication collaborative du réseau francilien de lutte contre les précarités énergétiques !

Cette publication est le fruit du premier groupe de travail mis en place dans le cadre du réseau, pour répondre au premier besoin exprimé par les acteurs : celui de capitaliser sur les initiatives existantes pour bénéficier du retour d'expériences des autres acteurs.

Le groupe a travaillé à la conception d'un outil collaboratif de partage et de valorisation des initiatives conçu pour être renseigné et consulté en ligne librement sur le site de l'ARENE par tous les acteurs.

Un premier recensement d'actions a été mené dont vous trouverez les résultats dans ce livret.

Ils participent au groupe de travail

L'Agence locale de l'énergie et du climat MVE, l'AORIF (Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France), le Département de l'Essonne, Croix-Rouge Insertion - IDEMU, l'Agence régionale de santé, le PACT Paris/Hauts-de-Seine/Val d'Oise, le CLER (Réseau pour la transition énergétique, le Département du Val-de-Marne, Le Parc naturel régional du Vexin français, le Centre communal d'action sociale d'Aubervilliers, le Conseil régional d'Île-de-France, l'Agence locale de l'énergie et du climat de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement, Seine-et-Marne Environnement.

Le réseau francilien de lutte contre les précarités énergétiques

Conçu pour répondre aux besoins d'échanges et de partage des acteurs franciliens de la lutte contre les précarités énergétiques, le réseau a vu le jour en juin 2013. Il propose des rendez-vous mensuels, des groupes de travail, de la mise en relation et des accompagnements ponctuels sur sollicitation.



Un outil phare du réseau : les mardis de la précarité énergétique. Tous les premiers mardis du mois depuis janvier 2014, les acteurs de lutte contre les précarités énergétiques en Île-de-France se retrouvent autour d'ateliers thématiques pour partager constats, retours d'expériences et outils. Formation des travailleurs sociaux, accompagnement des locataires du parc social, prise en compte des impacts sanitaires, auto-réhabilitation accompagnée, microcrédits personnel et habitat sont autant de thématiques qui ont été abordées depuis janvier 2014.

Plus de 400 acteurs ont bénéficié du réseau depuis sa création en participant aux différentes rencontres organisées¹.

Mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre les précarités énergétiques

Du repérage aux solutions ; comment lutter contre les précarités énergétiques ; qui peut faire quoi dans la lutte contre les précarités énergétiques ?

À la croisée des questions sociales, sanitaires, énergétiques et d'habitat, il existe de multiples situations à prendre en compte, résultant de la coexistence de facteurs aggravants. Il est donc nécessaire de mobiliser des compétences complémentaires et de mettre en place une culture commune pour décroïsonner les approches et construire un dispositif partagé et coordonné centré sur un accompagnement sociotechnique des ménages.

L'engagement des acteurs de terrain : le déploiement d'actions ciblées sur la maîtrise de l'énergie

Les acteurs de proximité en prise avec les ménages en difficulté s'organisent pour proposer des accompagnements spécifiques en particulier sur la maîtrise de l'énergie. Les travailleurs sociaux notamment, se forment ou montent des partenariats avec des acteurs locaux de l'énergie, afin de proposer des ateliers collectifs, des permanences ou même des visites à domicile (voir les actions portées par le CCAS d'Aubervilliers, le CCAS de Fontenay-sous-Bois, ou le Conseil départemental de l'Essonne).

Si les travailleurs sociaux constituent la porte d'entrée principale pour nombre de ménages, d'autres acteurs sont confrontés à ces problèmes et s'engagent dans des actions similaires (voir les actions de formations des gardiens d'immeuble du Conseil départemental de l'Essonne, de l'épicerie solidaire de Montreuil et l'agence locale de l'énergie et du climat MVE ou la formation des « relais locaux » proposée par l'agence locale de l'énergie et du climat de Saint-Quentin-en-Yvelines).

Dispositif global dédié à la lutte contre les précarités énergétiques : le service local d'intervention à la maîtrise de l'énergie (SLIME)

Le SLIME est un dispositif global qui vise à systématiser le repérage des ménages, le diagnostic sociotechnique personnalisé par des visites à domicile, et l'orientation vers des solutions durables.

Il repose sur la mise en réseau des acteurs pour repérer puis orienter. Le repérage se fait via un réseau de « donneurs d'alerte » constitué d'acteurs de proximité qui remonte les situations préoccupantes à une plateforme. Une visite à domicile est alors proposée, et une fois le diagnostic établi, le ménage est orienté vers les partenaires permettant la mise en place de solutions durables (voir les SLIME portés par la ville de Montfermeil, la ville des Mureaux ou le Conseil départemental du Val-de-Marne ainsi que les formations de visiteurs à domicile portées par le CLER).

Des solutions, des enjeux

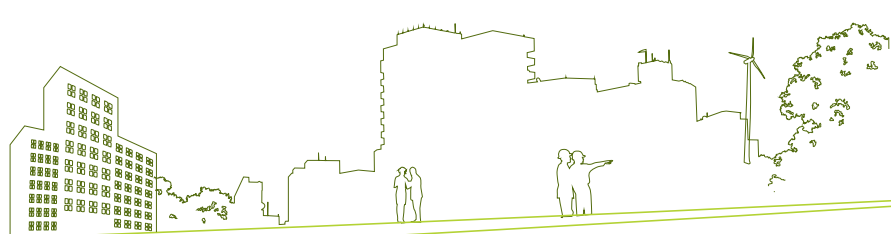
Le repérage et la mobilisation des ménages constituent un des enjeux majeurs pour les dispositifs existants (voir les fiches SLIME portés par la ville de Montfermeil, la ville des Mureaux ou le Conseil départemental du Val-de-Marne, ainsi que l'OPAH du Parc Naturel Régional du Vexin français).

Les enjeux liés à l'ambition et la qualité des travaux engagés sont au cœur des préoccupations (voir le groupe régional « qualité de la construction et de la rénovation » porté par la DRIHL et la plateforme pour la rénovation énergétique pour tous du Conseil départemental du Val-de-Marne).

La question du reste à charge dans le cadre du programme Habiter Mieux a quant à elle vu l'émergence du microcrédit habitat (voir la fiche du Crédit Municipal de Paris) ainsi qu'un engagement renforcé du Conseil régional auprès de l'Anah (voir la fiche sur les aides régionales). Enfin on assiste au développement d'initiatives d'auto-réhabilitation accompagnée mêlant accompagnement technique et social et participation active du ménage (voir la fiche du CCAS des Mureaux).

Les différentes fiches du livret vous permettront d'entrer dans le détail de ces actions, de leurs enjeux, des difficultés rencontrées et des facteurs de réussite identifiés, des partenariats mis en œuvre et de leurs financements.

1 Nuage de mots crée sur <https://taqul.com/cloud/2>



Ateliers éco-gestes mensuels du Centre communal d'action sociale d'Aubervilliers



Territoire concerné

>> Ville d'Aubervilliers (93)

Date de mise en œuvre

>> Lancée en février 2010
>> Action aujourd'hui pérenne

Porteur de l'action

>> Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Aubervilliers

Partenaires techniques

>> Croix-Rouge Insertion - IDEMU
>> EDF Solidarité

Partenaires financiers

>> Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) pour les petits équipements

Cibles

>> de manière directe : les personnes sollicitant le Fonds social énergie (FSE)
>> de manière indirecte : tout type de ménages d'Aubervilliers (résidents et/ou travailleurs)

Objectifs

Par l'intermédiaire d'ateliers, il s'agit de permettre au public ciblé :

- d'être sensibilisé aux éco-gestes ;
- d'utiliser des petits équipements économes en énergie ;
- de mieux comprendre ses factures et les tarifs sociaux de l'énergie pour une meilleure adaptation des abonnements et des consommations aux besoins énergétiques du ménage.

Description de l'action

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Aubervilliers organise tous les mois une animation collective d'une durée d'une heure et demie.

Ces ateliers permettent d'aborder les thèmes suivants :

- lecture des factures d'électricité et de gaz ;
- tarifs sociaux de l'énergie ;
- pratiques permettant des économies d'énergie (électricité, gaz, fioul) et d'eau.

De plus, lors de cette animation, un kit de petits équipements économes comprenant ampoules basse consommation, mousseurs, thermomètre d'intérieur, multiprise avec interrupteur et documents pédagogiques est remis à titre gratuit à chaque participant.

La participation à l'atelier est proposée systématiquement aux personnes sollicitant l'aide du Fond solidarité énergie (FSE), aide au paiement des factures d'EDF/GDF. Les ménages sont ainsi informés de la tenue des ateliers lorsqu'ils se rendent au CCAS pour déposer une demande de FSE, et sont encouragés à s'y inscrire directement sur place.

De manière pratique, les personnes volontaires doivent s'inscrire à la date de leur choix (prénom, nom et numéro de téléphone demandés). Trois jours avant l'atelier, les personnes inscrites sont



Atelier éco-gestes de janvier 2013

© CCAS d'Aubervilliers

recontactées par téléphone pour un rappel de l'évènement.

Par ailleurs, ces ateliers s'adressent également plus généralement à tous les habitants d'Aubervilliers. Pour mobiliser des participants, il a été demandé à l'Office public de l'habitat (OPH) de disposer des affiches dans les halls d'entrée de l'ensemble de ses immeubles dans la ville.

D'autres outils de ciblage des participants sont également utilisés ponctuellement, avec notamment des communications dans le journal de la Ville, ou encore des animations d'ateliers auprès des agents ou des partenaires (auxiliaires de vie, écoles, foyer logement...).

À noter également qu'un autre type d'atelier sur le thème de la précarité a été organisé sur le territoire, avec cette fois-ci un portage de Croix-Rouge Insertion-IDEMU Deux « ateliers bricolage » ont ainsi eu lieu en février et en mars 2014, proposant la fabrication par les participants de petits équipements économes : réflecteur à disposer derrière les radiateurs avec absorbeur d'humidité, et bas de porte avec une couturière.

Concernant l'animation des ateliers éco-gestes, il est principalement réalisé par la Conseillère en économie sociale et familiale (CESF) du CCAS. Le processus de montée en compétence a été le suivant : au lancement du projet, la CESF a reçu une formation de Croix-Rouge Insertion-IDEMU puis d'EDF Solidarité (formations d'une demi-journée chacune). Ces partenaires ont également fourni des outils (supports de présentation, livrets...). Croix-Rouge Insertion-IDEMU a par ailleurs assuré l'animation du 1^{er} atelier, ce qui a permis à la CESF du CCAS de devenir autonome. La CESF arrivée en janvier 2015, qui a par ailleurs effectué un service civique au sein de Croix-Rouge Insertion-IDEMU, a pris le relais de l'animation des ateliers, en adaptant et personnalisant les outils.

Les techniques d'animations favorisent la participation : les échanges partent des connaissances des participants puis l'animateur y apporte des compléments. Ils présentent également un caractère ludique avec des temps de démonstration des équipements et des échanges sur la réaction des participants quant à la modification de leurs habitudes de vie.

Constat initial

L'élément déclencheur à la mise en place de cette initiative a été la prise de connaissance du dispositif du SIPPEREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication) qui finance l'achat de petits équipements permettant des économies d'énergie ou d'eau.

Le CCAS a souhaité saisir cette opportunité pour permettre aux ménages en situation de précarité énergétique d'utiliser ce type de matériel, sans que celle-ci soit une simple distribution sans réel accompagnement pédagogique. Il a donc été décidé de mettre en place des ateliers de sensibilisation des ménages à la lutte contre la précarité énergétique, où entre autres, les petits équipements financés par le SIPPEREC sont remis à titre gracieux.

Partenariats

Porteur de l'action et réalisation

Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville d'Aubervilliers

Partenaire financier

Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)



Partenaires techniques

Croix-Rouge Insertion-IDEMU
EDF Solidarité



Cibles :

De manière directe : les personnes sollicitant le Fonds social énergie (FSE)
De manière indirecte : tout type de ménages d'Aubervilliers (résidents et/ou travailleurs)

>> Organisme porteur de l'action

Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville d'Aubervilliers

Établissement public, le CCAS est un outil local de la politique mise en œuvre par la Ville en matière de solidarité et d'aide aux plus démunis. Guichet de proximité, il informe, oriente et accompagne les personnes dans leurs démarches pour l'accès aux droits sociaux.

>> Partenaires techniques

Croix-Rouge Insertion-IDEMU

Engagé dans les projets locaux, solidaires et écologiquement responsables sur le territoire francilien, l'IDEMU développe depuis 1995 la formation, l'insertion et l'information sur les savoir-faire liés à l'environnement et à l'énergie en milieu urbain. L'association a fusionné avec la Croix-Rouge Insertion en 2013.

EDF Solidarité

EDF a mis en place une filière « solidarité » dédiée, travaillant en étroite collaboration avec les services sociaux des collectivités locales, et propose des solutions solidarité adaptées selon la situation du client, pouvant comprendre notamment le maintien de l'énergie, le temps de trouver des solutions dans le cadre des dispositifs en vigueur.

>> Partenaires financiers

SIPPEREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication) :

le SIPPEREC est un syndicat mixte ouvert qui regroupe plus de 100 collectivités sur 7 départements d'Île-de-France. En lien avec ces compétences fondatrices de l'électricité et réseaux de communication, il propose aux communes différentes prestations de services d'intérêt général comme les groupements de commande, la valorisation des certificats d'économie d'énergie, etc. Le SIPPEREC finance les kits de matériels économes.

Zoom sur le financement

Le coût de cette action est porté par les frais de fonctionnement du CCAS. Elle mobilise deux personnes au total, avec un temps passé moyen de quatre jours par mois et par personne.

Seuls les kits de petits équipements économes remis gracieusement sont financés de manière externe, par le SIPPEREC.

Retour d'expérience

Cette action est facilement reproductible et demande essentiellement de dégager du temps pour un professionnel du CCAS et une montée en compétences en matière de précarité énergétique et d'animation d'atelier. Le CCAS a d'ailleurs reçu à plusieurs reprises des consœurs d'autres CCAS pour les conseiller dans la mise en place de ce type d'action.

Un enjeu majeur de réussite est la mobilisation du public. Pour y parvenir, le processus de communication a été renforcé avec la mise en place d'un rappel systématique du public trois jours avant l'atelier.

Résultats

- Depuis début 2010, environ un atelier par mois a été organisé avec une moyenne de 12 participants par atelier.
- Une enquête de satisfaction auprès des participants devrait être mise en place en 2015.
- Par ailleurs, afin d'aller plus loin dans l'aboutissement et les résultats du dispositif, l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Communauté d'agglomération de Plaine Commune est en train de concevoir un nouveau dispositif qui proposera, entre autres, des fiches techniques.

Pour en savoir plus

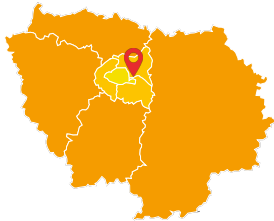
Centre communal d'action sociale d'Aubervilliers

Élodie Antoniot, conseillère en économie sociale et familiale
@ : elodie.antoniot@mairie-aubervilliers.fr

Valérie Marquès, conseillère en économie sociale et familiale
@ : valerie.marques@mairie-aubervilliers.fr
Tél. : 01 48 39 53 50 – 50 16
Page dédiée : <http://www.aubervilliers.fr/rubrique116.html>



Ateliers collectifs sur la maîtrise de l'énergie à l'épicerie solidaire de Montreuil



Territoire concerné

>> Ville de Montreuil (93)

Date de mise en œuvre

>> Le 23 janvier 2015
>> Dispositif amené à évoluer en fonction du retour d'expérience

Porteur de l'action

>> Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Montreuil
>> Épicerie solidaire de Montreuil

Partenaire technique

>> Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) MVE

Partenaires financiers

>> Financements structurel : Ville de Montreuil, Région Île-de-France, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
>> Financements matériels : Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC), Objectif ÉcoÉnergie

Cibles

>> Usagers de l'épicerie solidaire, Montreuillois demandeurs du Fonds de solidarité énergie (FSE)

Objectifs

Via la mise en place au premier trimestre 2015 de deux sessions tests d'ateliers collectifs sur la maîtrise de l'énergie auprès d'une quinzaine de participants, les objectifs pédagogiques poursuivis sont :

- la compréhension des factures d'énergie ;
- l'identification d'actions de réduction des charges et des consommations d'énergie ;
- le développement de la mixité et du lien social ;
- une visibilité accrue de l'Agence locale de l'énergie et du climat MVE.

Description de l'action

En collaboration avec l'épicerie solidaire portée par Aurore et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Montreuil, l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) MVE a élaboré des ateliers collectifs de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie à destination des publics les plus fragiles vis-à-vis des problématiques énergétiques. Ces ateliers ont pour objectif d'aider ces publics à mieux et moins consommer et de réduire leurs factures énergétiques.

Les participants repartent avec une boîte à outils d'éco-gestes à réaliser chez soi. Des ampoules basse consommation et un kit d'économie d'eau leurs sont distribués gratuitement ainsi que des guides d'information sur les économies d'énergie.

Les participants ont été amenés à s'inscrire à l'atelier au cours de leur passage à l'épicerie solidaire ou au CCAS de Montreuil.

Suite à ces ateliers, des rendez-vous individuels à l'ALEC MVE ont permis aux personnes de bénéficier d'un conseil personnalisé notamment via l'étude de leurs factures énergétiques et d'un conseil sur leur changement d'abonnement.



Épicerie solidaire de Montreuil – Aurore Association

Constat initial

Aujourd'hui, les particuliers bénéficiant de conseils, dans le cadre des missions des Espaces info énergie membres du réseau Point rénovation info service, sont en grande majorité des propriétaires occupants souhaitant obtenir des conseils techniques et financiers pour rénover leur logement.

Pour autant les situations de précarité énergétique sont présentes aussi bien pour les propriétaires occupants que pour les locataires. De fait, ces derniers n'ont pas la capacité d'améliorer la performance énergétique de leur logement et les questions de maîtrise de l'énergie peuvent leur paraître lointaines voire subies.

De ce constat, en s'appuyant sur des expériences précédemment menées, les acteurs montreuillois de la solidarité ont décidé de mettre en œuvre une action pour favoriser le repérage des ménages en difficulté. L'outil ainsi imaginé par l'épicerie solidaire et le CCAS de Montreuil, et réalisé par l'ALEC MVE, est l'animation d'ateliers collectifs sur la maîtrise de l'énergie auprès de publics identifiés par ces structures.

Genèse des partenariats

Le CCAS travaille depuis plusieurs années en partenariat avec l'ALEC MVE : depuis 2010, le CCAS oriente vers les conseillers de l'ALEC les ménages pour lesquels il juge qu'un accompagnement sur la précarité énergétique est pertinent. L'épicerie solidaire travaille conjointement avec le CCAS et accueille des ateliers collectifs sur diverses thématiques. Avec un public captif en adéquation avec le public visé, il a donc paru essentiel de l'intégrer au projet.

Porteur de l'action

CCAS de la Ville de Montreuil
Épicerie solidaire de Montreuil



Partenaire technique

Agence locale de l'énergie et du climat MVE



Partenaires financiers

Financements structurels : Ville de Montreuil, Région Île-de-France, ADEME
Financements matériels : SIPPEREC, Objectif ÉcoÉnergie



Cibles : usagers de l'épicerie solidaire - Montreuillois demandeurs du FSE (Fonds de solidarité énergie)

>> Organisme porteur de l'action

Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Montreuil

Établissement public, le CCAS est un outil local de la politique mise en œuvre par la Ville en matière de solidarité et d'aide aux plus démunis. Guichet de proximité, il informe, oriente et accompagne les personnes dans leurs démarches pour l'accès aux droits sociaux.

Épicerie solidaire de Montreuil portée par Aurore

Installée dans le quartier des Murs à Pêches, l'épicerie solidaire d'Aurore permet aux Montreuillois-es en difficulté financière, sur prescription de leurs référents, d'acheter des produits alimentaires à moindre frais, mais aussi d'être suivis par un-e chargé-e d'accompagnement et/ou de participer à des ateliers collectifs : cuisine, budget, bureautique, chant...

>> Maîtrise d'œuvre

Agence locale de l'énergie et du climat de l'Est parisien – Maîtrisez votre énergie (ALEC MVE)

Cette agence locale de l'énergie est au service des particuliers, des professionnels et des collectivités locales pour les territoires durables. Elle a pour objet la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables à l'échelle locale. Elle participe ainsi à la réflexion et à la prise de décisions nécessaires au vu de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique.

>> Partenaires financiers

Financements structurels : Ville de Montreuil, Région Île-de-France, ADEME Île-de-France

Financements des kits d'économie d'énergie :

SIPPEREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication) : le SIPPEREC est un syndicat mixte ouvert qui regroupe plus de 100 collectivités sur 7 départements d'Île-de-France. En lien avec ces compétences fondatrices de l'électricité et réseaux de communication, il propose aux communes différentes prestations de services d'intérêt général comme les groupements de commande, la valorisation des certificats d'économie d'énergie, etc.

Objectif ÉcoÉnergie : la loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, oblige les distributeurs d'énergies fossiles à faire des économies d'énergie. Ils ont la possibilité de se libérer de leurs obligations en se regroupant au sein d'une structure collective délégataire assurant la mise en place d'actions visant à l'économie d'énergie telle qu'Objectif EcoÉnergie.

Zoom sur le financement et le coût de l'action

Le financement de cette action ne repose pas sur un financement spécifique projet mais sur les financements structurels de l'ALEC.

Par ailleurs, le petit matériel qui a pu être distribué aux ateliers a été financé par le SIPPEREC via une demande du CCAS pour les ampoules basse consommation et via un partenariat entre MVE et Objectif ÉcoÉnergie pour les kits d'économie d'eau.

Le temps nécessaire pour le chargé de mission de l'ALEC est estimé pour la 1^{ère} session d'ateliers à 7 jours-homme :

- Préfiguration : 4,5 jours (réunion de lancement, enquête préalable et conception des ateliers)
- Opérationnel : 1 jour (animation des deux ateliers d'une demi-journée)
- Évaluation : 1,5 jours (enquête de satisfaction et réunion bilan entre les partenaires)

Retour d'expérience

La bonne mobilisation des ménages concernés est le point dur de cette action. Dans ce cas, elle repose avant tout sur les relais au sein des structures du CCAS et de l'épicerie solidaire. Ils ont en effet pour rôle de faire connaître ces ateliers aux publics qu'ils sont amenés à rencontrer, et de leur proposer d'y participer.

Un facteur clé de réussite de cette action est ainsi la bonne implication de ces agents relais : il est primordial qu'ils aient une bonne compréhension des enjeux de la précarité énergétique et des objectifs des ateliers. À cette fin, les agents ont été sensibilisés à la maîtrise de l'énergie et ont eux-mêmes participé aux ateliers.

L'effet bouche-à-oreille entre participants est également très important. Concevoir un atelier relativement ludique, convivial et très participatif est donc un levier essentiel pour mobiliser le public.

Néanmoins, la mobilisation de ce type de public reste un point difficile. Lors de la préparation d'un tel évènement, il est raisonnablement à prévoir un désistement de l'ordre de 50 % par rapport aux inscriptions.

Résultats

- Lors de la session test du premier semestre 2015, les 2 ateliers réalisés ont mobilisé 18 participants.
- Deux accompagnements personnalisés (rendez-vous en agence) ont été générés.
- Une enquête de satisfaction réalisée suite à l'atelier a mis en avant que les ateliers ont répondu aux attentes des participants.

Pour en savoir plus

Centre communal d'action sociale de Montreuil

Julia Ferboeuf, coordinatrice du service des solidarités

Tél. : 01 48 70 69 95

@ : julia.ferboeuf@montreuil.fr

Page dédiée : <http://www.montreuil.fr/solidarites/aides-sociales-mes-droits-et-demarches/le-centre-communal-daction-sociale-ccas/>

Épicerie solidaire de Montreuil portée par l'association Aurore

Stéphanie Foucoin, conseillère en insertion professionnelle

Tél. : 01 84 17 80 97

@ : s.foucoin@aurore.asso.fr

Page dédiée : <https://www.facebook.com/epicerieaurore?fref=ts>

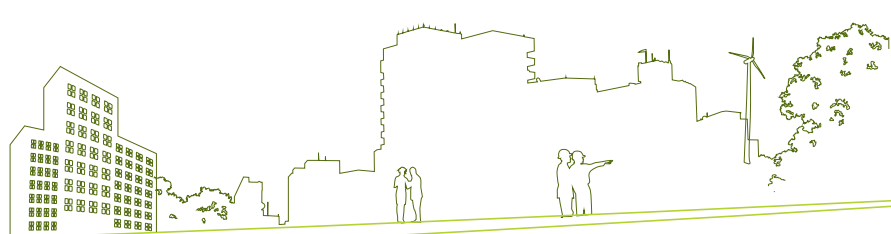
Agence locale de l'énergie et du climat MVE

Quentin Mailland, conseiller info énergie, chargé de mission Précarité énergétique

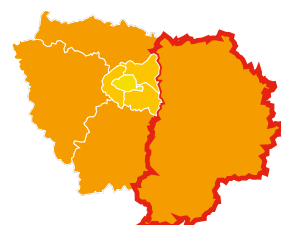
Tél. : 01 42 87 13 55

@ : qmailland@agence-mve.org

Page dédiée : <http://www.agence-mve.org>



Enquête sur la prise en charge de la précarité énergétique par les travailleurs sociaux en Seine-et-Marne



Territoire concerné

>> Département de Seine-et-Marne (77)

Date de mise en œuvre

>> Enquête menée en juin-juillet 2014
>> Journée d'échanges Précarité énergétique le 24 mars 2015

Porteur de l'action

>> Seine-et-Marne Environnement (SEME)

Partenaires techniques

(animation et accueil de la journée d'échanges)

>> Réseau Action climat France (RAC-F)
>> Laboratoire Techniques, territoires et sociétés (LATTS), en collaboration avec l'école nationale des Ponts et chaussées
>> Département de Seine-et-Marne
>> Ville de La Chapelle-Gauthier
>> ARENE Île-de-France

Partenaires financiers

>> Région Île-de-France
>> ADEME
>> Département de Seine-et-Marne

Cibles

>> Travailleurs sociaux seine-et-marnais
>> Tous les acteurs locaux de la lutte contre la précarité énergétique sociaux

Objectifs

- le but de l'enquête était d'identifier le contexte seine-et-marnais pour l'appropriation de la notion de précarité énergétique par les acteurs sociaux, et de savoir quelles étaient les aides apportées par ces derniers.
- La journée d'échanges, quant à elle, devait permettre aux acteurs de la précarité énergétique en Seine-et-Marne de se connaître et de comprendre le rôle et les actions de chacun en matière de prise en charge de la précarité énergétique. L'organisation d'une journée d'échange a ainsi été le lieu pour les différents acteurs de se rencontrer et d'interagir.

Description de l'action

Une enquête a été menée au printemps 2014, sollicitant l'ensemble des 14 Maisons départementales des solidarités (MDS) du département et les Centres communaux d'action sociale (CCAS) présents sur 202 communes.

Un questionnaire sur support papier, suivi d'une relance par voie numérique, leur a été transmis. Il portait sur les demandes auxquelles doivent répondre les travailleurs sociaux seine-et-marnais, ainsi que les actions mises en place par ces structures pour sensibiliser leurs publics aux enjeux concernant la précarité énergétique.

Suite à ce travail d'enquête, il est apparu opportun de créer une dynamique d'échanges entre les acteurs sollicités, par l'intermédiaire de l'organisation d'une journée d'échanges.

La matinée a été consacrée aux questions de la perception et de la prise en compte du phénomène, via des présentations du RAC-F, du LATTS, de l'ARENE et de Seine-et-Marne Environnement pour la présentation du bilan de l'enquête et du projet de réalisation d'un outil d'identification et d'orientation vers les différents acteurs. L'après-midi a été dédiée aux échanges



Journée d'échanges du 24 mars 2015

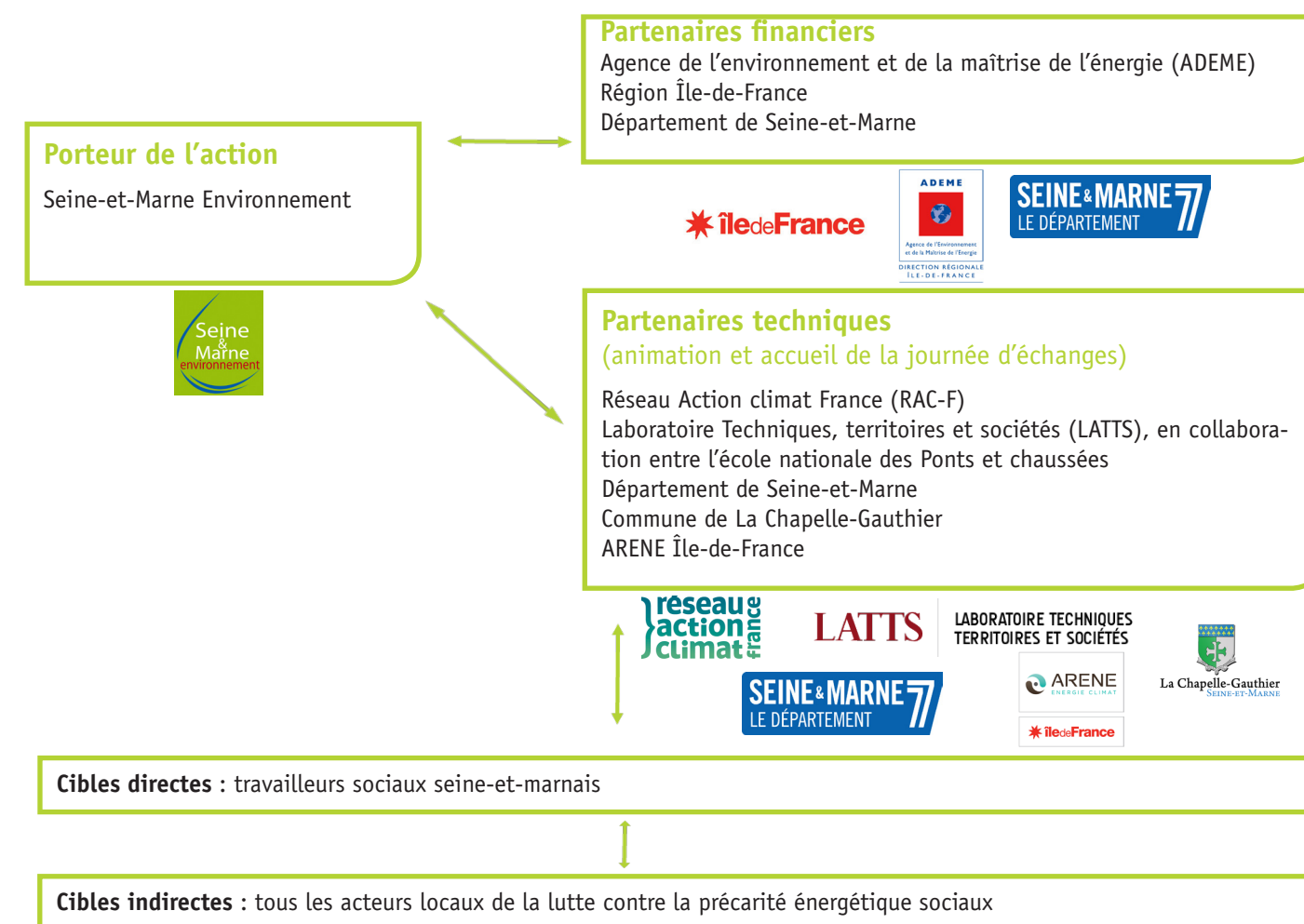
© Seine-et-Marne Environnement

par petits groupes, au travers d'ateliers participatifs sur des thématiques prédéfinies. Ceci, afin d'améliorer les connaissances et de pouvoir échanger autour des expériences respectives.

Constat initial

À travers ses différentes interventions sur l'ensemble du département, que ce soit de par des actions locales ou de par sa participation à différents groupes de travail et de réflexion, Seine-et-Marne Environnement a pu constater qu'en matière de lutte contre la précarité énergétique, il y avait un réel manque de vision et de partage d'information entre les acteurs sociaux du territoire. L'association a ainsi identifié un véritable intérêt pour la création d'un vecteur de connaissance et d'échanges entre ces acteurs.

Les partenariats



>> Organisme porteur de l'action

Seine-et-Marne Environnement (SEME)

Seine-et-Marne Environnement est l'agence départementale de sensibilisation à l'environnement. Partant du postulat que l'environnement n'est pas un secteur d'activité mais une notion transversale à toutes les activités humaines, SEME développe, en direction des associations, des collectivités, des entreprises, du grand public et des scolaires, des actions de sensibilisation, de formation et d'appui technique sur tous les thèmes liés au développement durable.

>> Partenaires techniques

Réseau Action climat France(RAC-F)

Le RAC-F fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques. Il est le représentant français du Climate Action Network (CAN) fort de ses 450 membres dans le monde.

Laboratoire Techniques, territoires et sociétés, en collaboration entre l'école nationale des Ponts et chaussées

Centre pluridisciplinaire et plurithématique de recherche, d'enseignement et d'expertise en sciences sociales, le LATTs explore deux grands domaines empiriques :

- les systèmes territoriaux, les réseaux et services urbains, l'action publique locale, l'aménagement, les risques ;
- les organisations publiques et privées, le travail, l'innovation sociotechnique, les changements organisationnels.

Ville de La Chapelle-Gauthier

Accueil de la journée d'échange dans sa salle des fêtes.

Conseil départemental de Seine-et-Marne

Dans le cadre de son Plan climat énergie territorial, le Département a mis en place un Club climat énergie 77. Constitué de différents groupes de travail, c'est un lieu d'échanges, de concertation et de coconstruction pour la transition énergétique et l'adaptation du territoire seine-et-marnais au changement climatique. Pour définir les travaux à engager de façon prioritaire dans le Club climat énergie 77, les besoins des acteurs du territoire ont été précisés dans une feuille de route. Cette dernière contient des actions structurantes, dont le portage est assuré par différents pilotes dont SEME. Ainsi, la journée d'échanges sur la précarité énergétique s'inscrit dans l'une des actions coordonnées par SEME : la sensibilisation et l'information énergie-climat en Seine-et-Marne.

ARENE Île-de-France

Depuis 20 ans l'ARENE Île-de-France accompagne les territoires franciliens dans leurs démarches énergie climat. Elle met en œuvre les principes du développement durable pour contribuer au déploiement d'une culture énergie climat qui favorise la prise de conscience ; pour accompagner les acteurs dans leurs projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables ; afin de favoriser le développement de projets de territoires tels que les Plans climat, les Agendas 21, la lutte contre les précarités énergétiques... L'ARENE détecte et valorise les bonnes pratiques, expérimente et dissémine les démarches innovantes, défriche de nouveaux sujets qu'elle partage au sein des réseaux qu'elle anime comme le réseau francilien de lutte contre les précarités énergétiques.

Zoom sur le financement

Cette action a été assurée par le financement structurel de l'association Seine-et-Marne Environnement apporté par le Département de Seine-et-Marne, l'ADEME et la Région Île-de-France.

Retour d'expérience

Les retours généraux de l'ensemble des acteurs ayant participé à la journée d'échanges montrent qu'il y aurait pour eux un véritable intérêt à reproduire ce type de manifestation à un rythme annuel.

Parce que confronté à toutes les précarités, les travailleurs sociaux ont souhaité être informés sur la précarité énergétique. Mais surtout, ils aimeraient avoir les contacts opérationnels des relais locaux sur leur territoire. Il est ressorti également un besoin de formation à la détection de la précarité énergétique des personnes relais/agents intermédiaires : agents communaux, élus, agents d'intercommunalités (Plan climat, Agenda 21, environnement...), gardiens d'immeubles, etc.

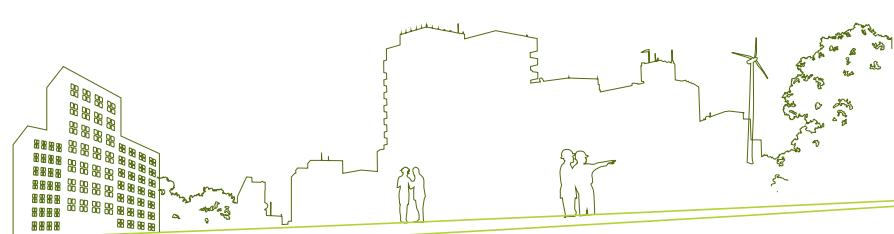
Résultats

- 68 structures sur 216 sollicitées ont répondu à l'enquête et ainsi apporté leur contribution à l'enquête.
- 40 personnes ont participé à la journée d'échanges sur la précarité énergétique, dont plus de la moitié sont travailleurs sociaux mais également des élus.

Pour en savoir plus

Seine-et-Marne Environnement

Nelly Noubissié, conseillère info énergie et développement durable
Tél. : 01 64 31 19 67
@ : coordination@me77.fr



Formation de relais locaux de l'énergie dans le sud Yvelines



Territoire concerné

>> Sud Yvelines (78)

Date de mise en œuvre

>> Mise au point de la formation en mars-avril 2013 (à partir de ressources internes déjà identifiées), première formation le 31/05/2013
>> Action pérenne

Porteur de l'action

>> Agence locale de l'énergie et du climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALEC SQY)

Partenaires techniques

>> Institut de promotion de la santé et Point service aux particuliers, Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Partenaires financiers

>> ADEME, Région Île-de-France (convention Espace info énergie), collectivités

Cibles

>> Toute personne au contact des ménages : travailleurs sociaux, gardiens, conseillers, professionnels associatifs, voire même particuliers volontaires
>> Ménages en situation de précarité énergétique

Objectifs

L'objectif est d'apporter une compétence « énergie » à des professionnels ou associatifs ayant déjà des compétences sociales dans l'identification de ménages en situation de précarité afin de leur permettre :

- l'identification des ménages en situation de précarité énergétique ;
- la transmission d'informations en matière d'éco-gestes, d'usages du logement, d'aide à la compréhension et à la gestion des factures et des équipements, etc. ;
- l'orientation des ménages vers les structures en mesure de les accompagner (Espace info énergie, Point service aux particuliers, Point rénovation info service Habiter Mieux, Centre communal d'action sociale, etc.).

Description de l'action

Il s'agit d'une formation de relais locaux de l'énergie, capables d'identifier les ménages en difficulté et d'apporter les premières informations telles que : les éco-gestes principaux, l'aide à la compréhension et à la gestion des factures, les notions de confort, la qualité de l'air intérieur, etc. Ces relais sont en mesure d'identifier un ménage en difficulté et de transmettre ses coordonnées à l'Agence locale de l'énergie et du climat ou aux structures locales les plus aptes à les accompagner.

La formation est ouverte à toutes les personnes en contact avec les ménages : travailleurs sociaux, gardiens, conseillers, professionnels associatifs, voire même particuliers volontaires pour être un référent à l'échelle d'une rue, d'un quartier ou d'une association. Aucun pré-requis n'est nécessaire. La formation des relais est apportée en complément de leurs missions au quotidien.

Les thèmes abordés sont :

- L'énergie, définition – contextes – enjeux
- Dispositifs nationaux et locaux
- L'énergie et l'habitat
- La précarité énergétique
- Éléments de confort thermique
- Premières solutions



© ALEC de Saint-Quentin-en-Yvelines

- Consommation des ménages, étude de mises en situation
- Comportement des ménages
- Qualité de l'air intérieur

- Outils d'action
- Visites à domicile
- Guide ressource collaboratif « SCALP »

Durée de la formation : une journée

Date et lieu de formation : sur demande, une session est programmée dès que le nombre de demandes est suffisant, soit entre 15 et 20 personnes.

Coût de la formation : selon conventionnement

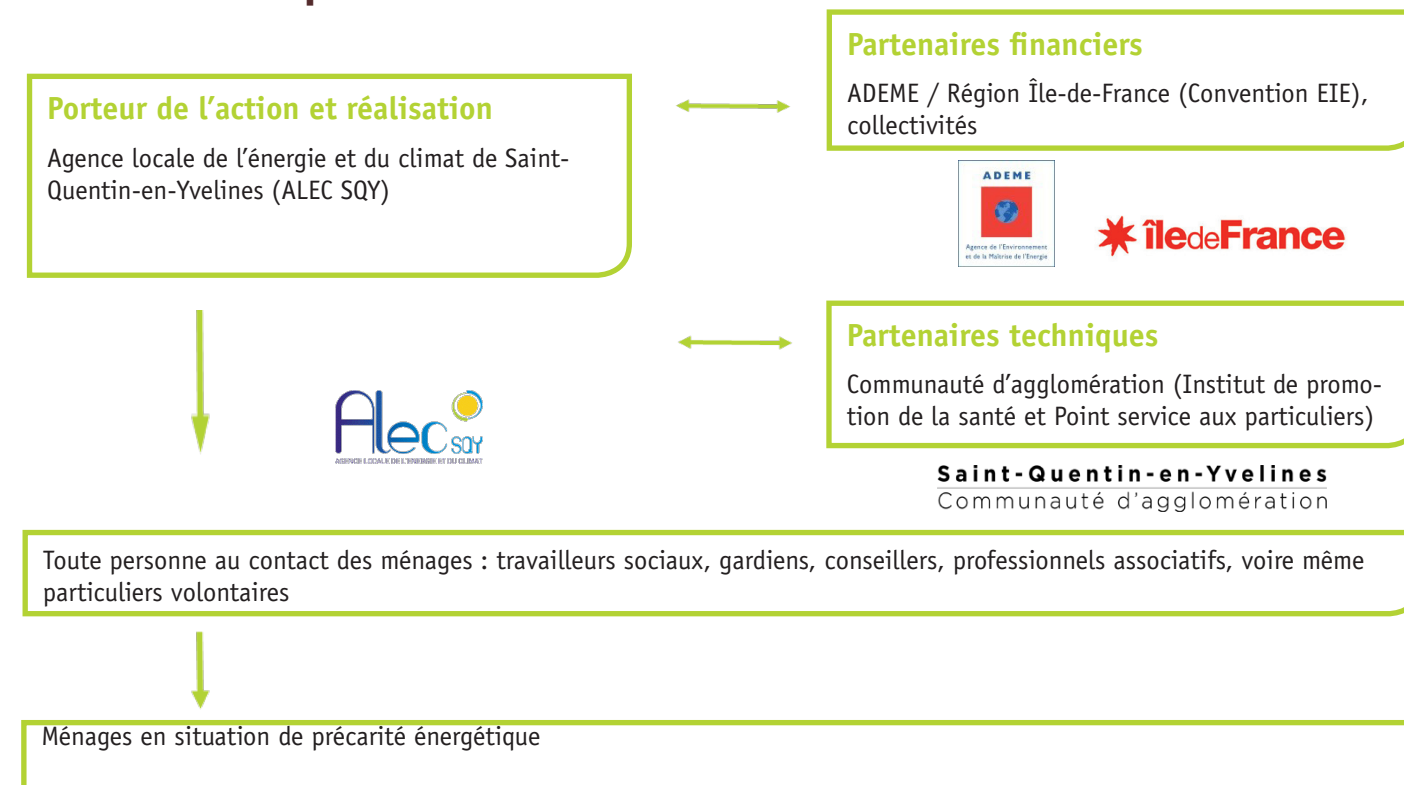
Constat initial

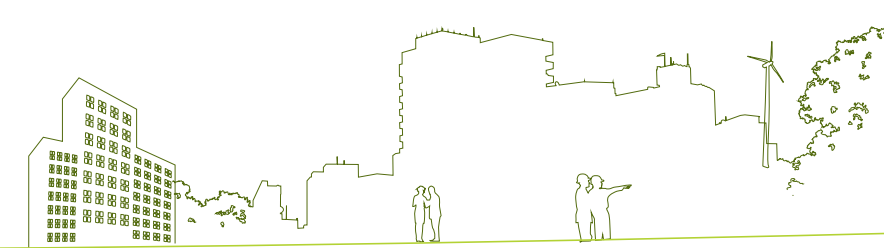
Le projet est né du double constat que nombre de personnes au contact des ménages (travailleurs sociaux, gardiens, associatifs...) n'ont pas de connaissances suffisantes dans le domaine de la maîtrise de l'énergie pour renseigner les ménages, et que la capacité de l'Agence locale de l'énergie et du climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALEC SQY) à informer les populations est limitée. D'autant plus que les populations les plus précaires sont les moins enclines à contacter l'Espace info énergie (EIE).

En effet, certains ménages, accompagnés par des personnels sociaux ou de santé, des associations, sont également en difficulté énergétique et rencontrent des problèmes qui impactent aussi les autres aspects de leur vie. Il s'agit, à travers ces relais et leurs compétences premières, de les accompagner sur l'ensemble des problématiques qu'ils rencontrent pour développer une approche transversale.

L'ALEC a proposé ce module de formation à l'ensemble des partenaires de son territoire : Centre communal d'action sociale, associations, centres d'insertion, bailleurs sociaux, etc. Des sessions par type de profils sont réalisées soit à la demande des partenaires, soit lorsque les profils des participants sont similaires.

Genèse des partenariats





>> Organisme porteur de l'action

Agence locale de l'énergie et du climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALEC SQY)

L'ALEC SQY a été créée en 2001. Elle porte sur le territoire du sud Yvelines un Espace info énergie et accompagne les collectivités, notamment sur les questions de précarité énergétique.

Elle s'appuie pour cette action sur les acteurs locaux, notamment l'Institut de promotion de la santé et le Point service aux particuliers.

>> Partenaires techniques

Institut de promotion de la santé (IPS)

Service de la Communauté d'agglomération de St Quentin-en-Yvelines, l'IPS réunit les acteurs médico-sociaux de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il coordonne les actions de prévention, d'éducation pour la santé et d'amélioration de l'accès aux soins. L'IPS est un lieu ouvert à tous les habitants qui peuvent y rencontrer des interlocuteurs pour les accompagner dans leurs démarches santé et qui seront orientés vers les acteurs de santé publique.

Le partenariat entre l'ALEC SQY et l'IPS est plus fort depuis 3 ou 4 ans avec le développement de projets autour de la qualité de l'air intérieur (QAI).

Point service aux particuliers (PSP)

Association, structure de médiation sortante portée par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Les correspondants du PSP reçoivent les particuliers, les aident et les orientent dans toutes les démarches entreprises vis-à-vis d'EDF/GDF Suez, France Télécom, les banques, les bailleurs ou tous les autres organismes avec lesquels les particuliers peuvent avoir des questionnements.

>> Partenaires financiers

Cette action s'inscrit dans le cadre des conventions de l'Espace info énergie (ADEME/Région) et/ou de l'ALEC avec les collectivités.

Sont ainsi financés : le temps de travail fourni par l'ALEC pour l'élaboration de la formation, la gestion du dispositif (contact des partenaires, gestion de la liste d'attente, planification des sessions), la préparation et l'animation des sessions de formation.

Les coûts matériels comme la location de salles sont généralement pris en charge par la structure demandant la formation.

Retour d'expérience

Il s'agit d'une action très facile à reproduire. Il faut compter environ deux jours par formation pour la préparation et l'animation. L'ALEC accompagne également les participants après la formation en mettant à leur disposition un espace web ressource et un contact privilégié à l'ALEC pour les accompagner dans l'identification et l'information des ménages.

Résultats

- 70 relais ont été formés depuis 2013.
- Le nombre de ménages ayant in fine bénéficié de la formation de leurs interlocuteurs est difficilement quantifiable car les relais peuvent les orienter vers différentes structures (ALEC ou autres).

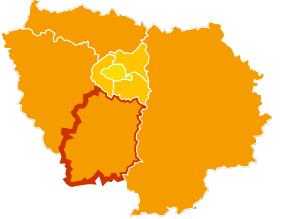
Pour en savoir plus

Agence locale de l'énergie et du climat de Saint-Quentin-en-Yvelines

Sébastien Mellé, chargé de mission énergie climat

Tél. : 01 34 52 26 34 - @ : sebastien.melle@energie-sqy.com

Sensibilisation des travailleurs sociaux à la précarité énergétique en Essonne



Objectifs

- Apporter un éclairage différent aux travailleurs sociaux sur l'origine des difficultés rencontrées par leurs publics.
- Leur faire prendre conscience de leur importance en tant que relais de terrain sur ces questions pour le repérage des ménages en difficulté, notamment dans le remplissage du dossier de demande de fonds de solidarité énergie du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).
- Les informer des dernières études sur les liens entre précarité énergétique et santé.
- Les informer des outils à disposition sur ce thème.

Description de l'action

Dans le cadre de son projet européen CLIMATE (2010-2014), le Département a développé un axe sur la prévention et la lutte contre la précarité énergétique. Il était nécessaire au vu de la population touchée par cette précarité de sensibiliser les acteurs de terrain au contact de ce public : les travailleurs sociaux et les conseillères en économie sociale et familiale (CESF) en particulier. Pour cela le service départemental Conseil logement écologie (CLÉ 91) a proposé des actions de sensibilisation d'une heure trente dans les Maisons départementales des solidarités (21 MDS sont réparties sur tout le territoire essonnien. Ces lieux d'accueil et de conseil dépendants du Conseil départemental sont ouverts à tous les habitants qui peuvent y trouver une équipe complète de professionnels de la santé et de l'action sociale : assistants sociaux, conseillers conjugaux et familiaux, éducateurs, infirmières, médecins, puéricultrices, psychologues, sages-femmes). Les Maisons ont été contactées pour accueillir dans les réunions d'équipe ce module, intitulé « Énergie et confort dans le logement : outils et conseils pour vos pratiques ».

La base de la sensibilisation est une présentation Powerpoint. L'échange avec les acteurs



Séance de sensibilisation des travailleurs sociaux de la Maison départementale des solidarités de Corbeil-Essonnes

Territoire concerné

>> Département de l'Essonne (91)

Date de mise en œuvre

>> Action lancée en 2011, reformatée en 2013, et qui a vocation à être pérennisée

Porteur de l'action

>> Conseil départemental de l'Essonne - Maison départementale de l'habitat - service Conseil logement écologie (CLÉ 91)

Partenaire financier

>> Programme européen Life +

Cibles

>> Structures sociales du Département, travailleurs sociaux
>> Ménages fréquentant les structures sociales du Département

sociaux sur la présentation se fait au fil de la matinée. Sont également présentés à cette occasion les outils existants sur ce thème : guides « Astuces pour dépenser moins », les aides aux impayés...

Entre 2013 et début 2015, 8 sessions ont eu lieu permettant de rencontrer plus de 270 travailleurs sociaux et CESF. Pour chaque session, il était demandé aux structures d'accueil de convier les collègues de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et des Centres communaux d'action sociale (CCAS) en tant que participants.

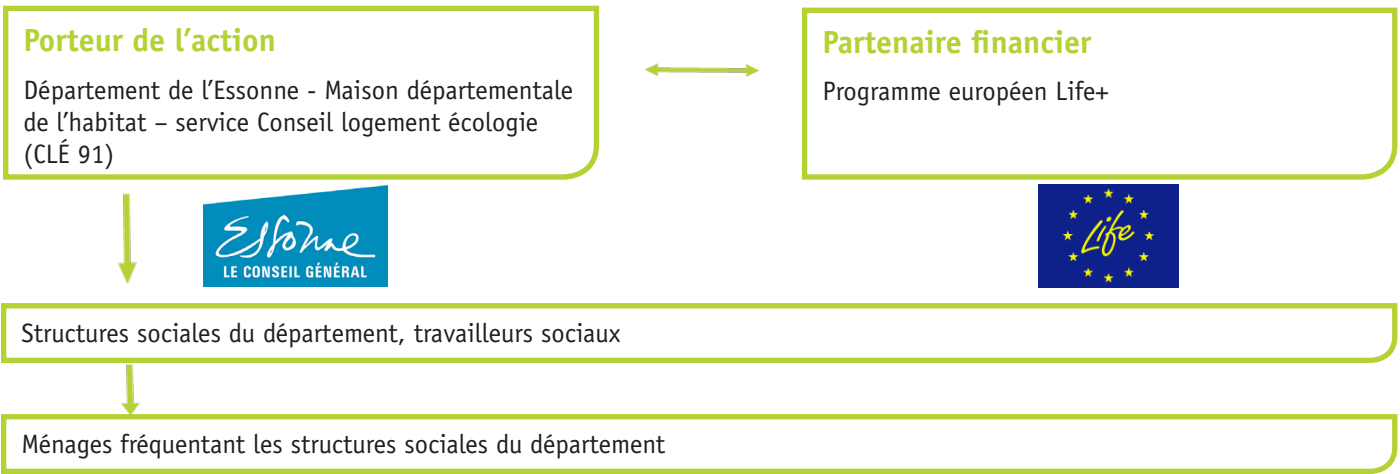
Il était aussi proposé aux branches solidarités des entreprises EDF et GDF Suez d'intervenir pendant la sensibilisation pour présenter les tarifs sociaux et leurs modalités d'intervention en direction des travailleurs sociaux.

Constat initial / genèse des partenariats

Le Département, en sa qualité de chef de file de l'action sociale, reste le principal contributeur financier du Fonds solidarité logement, il gère les demandes d'aides au titre de factures d'énergie impayées. Le nombre de demandes d'aides ne cesse de croître au fil des ans, traduisant un accroissement des ménages en situation de précarité énergétique. Parallèlement, les travailleurs sociaux du Département s'estiment insuffisamment informés sur la précarité énergétique et ses nombreuses conséquences (sociales, économiques, sanitaires...).

Grâce au programme européen Life+, le service CLÉ 91 a organisé dans un premier temps des formations de deux jours, voire trois jours sur la précarité énergétique. Ces formations ont permis de construire de nouveaux outils destinés aux travailleurs sociaux : les guides « Astuces pour dépenser moins » (sur les dépenses d'électricité et d'eau) et le « calculateur des consommations électro-domestiques » désormais accessible à tous (professionnels mais aussi particuliers) puisque mis en ligne sur le site Internet www.renover-malin.fr

Toutefois, la durée de ces formations initiales (2 à 3 jours), jugée trop longue, n'a pas permis de toucher un grand nombre de travailleurs sociaux. Il a donc été décidé, à partir de 2013, de proposer une sensibilisation de courte durée (1 h 30) sur le sujet et pouvant s'organiser au sein même des Maisons départementales des solidarités, voire de profiter d'une réunion interne à l'établissement pour la programmer. À charge pour les directeurs des MDS, d'y associer les autres acteurs sociaux de leurs territoires, comme les agents des CCAS ou de la CAF, les travailleurs sociaux des bailleurs sociaux...



>> Organisme porteur de l'action

Conseil départemental de l'Essonne, service Conseil logement écologie 91 (CLÉ 91)

Le service CLÉ 91, rattaché à la direction Égalité, ville et habitat du Département, a pour mission de piloter l'Espace info énergie « Essonne info énergie » et de porter la plateforme essonnienne de la rénovation énergétique « Rénover Malin ».

Le service CLÉ 91, situé à la Maison départementale de l'habitat, gère aussi une matérialthèque écologique dont la création a été soutenue par l'Union européenne.

En plus de ses missions de conseil et d'accompagnement des Essonnien-ne-s dans le projet de rénovation énergétique de leur logement, le service CLÉ 91 assiste les bailleurs sociaux dans la qualité environnementale de leurs opérations de logements et organise des sensibilisations en direction de tous les publics (scolaires, professionnels, élus...) sur différents sujets : éco-construction, énergie dans le logement, lutte contre la précarité énergétique, habitat durable...

>> Partenaire financier

Programme européen Life+

50 % des dépenses inhérentes à ces actions de sensibilisation et la réalisation des guides « Astuces pour dépenser moins » ont été prises en charge par les fonds européens.

Retour d'expérience

L'action est facilement reproductible.

Il faut convaincre le monde du social de l'intérêt de cette action en montrant que la précarité énergétique impacte leur public cible.

L'action nécessite des moyens humains pour faire la sensibilisation. Le temps estimé pour la préparation est de cinq jours ETP (équivalent temps plein) et d'un jour ETP pour l'animation d'une session. Ce sont les deux conseillères info service et les jeunes accueillis en service civique au sein du service CLÉ 91 qui assurent la sensibilisation.

Le coût matériel est nul, le vidéoprojecteur et la salle ayant été mis à disposition par les structures accueillantes.

Résultats

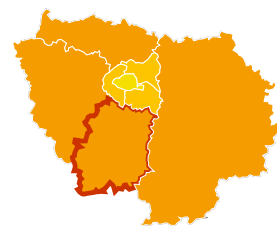
- 6 Maisons départementales des solidarités (MDS) ont pu être rencontrées ainsi que l'ensemble des conseillères en économie sociale et familiale, soit 270 travailleurs sociaux sensibilisés.
- La participation des MDS étant volontaire, les territoires d'autres MDS pourront être couverts ultérieurement.

Pour en savoir plus

Maison départementale de l'habitat

Annie-Claude Rastell, responsable du service CLE 91
Tél. : 01 60 87 18 70
@ : acrastell@cg91.fr
Pages dédiées : Mdh.essonne.fr / www.renover-malin.fr

Sensibilisation des gardien-ne-s d'immeuble aux économies d'énergie et d'eau en Essonne



Territoire concerné

>> Département de l'Essonne (91)

Date de mise en œuvre

>> Action lancée en octobre 2014 et qui a vocation à être pérennisée

Porteur de l'action

>> Département de l'Essonne - Maison départementale de l'habitat - service Conseil logement écologie 91 (CLÉ 91)

Partenaire financier

>> Programme européen Life +

Partenaires techniques

>> AORIF (Union sociale pour l'habitat Île-de-France)
>> Gardien-ne-s d'immeuble volontaires

Maitrise d'œuvre

>> Service CLÉ 91
>> Association SoliCités

Cibles

>> Gardien-ne-s d'immeuble
>> Locataires du parc social

Objectifs

Les objectifs vis-à-vis des gardien-ne-s d'immeuble sont de :

- leur donner des connaissances sur la thermique du bâti, les coûts des énergies et les impacts de la précarité énergétique (sur la santé, l'économie, le social) ;
- leur donner des outils pour pouvoir porter un message sur les gestes économes en énergie et en eau auprès des locataires du parc social ;
- leur présenter les acteurs locaux susceptibles d'apporter leur aide aux locataires en situation de précarité énergétique (Centre communal d'action sociale, Maison départementale des solidarités, Fonds solidarité logement, Espace info énergie...) ;
- faire de ces professionnel-le-s, des acteurs responsables dans le projet de maintenance ou de rénovation de leur résidence.

Descriptif de l'action

Dans un premier temps (2011-2013), le service Conseil logement écologie 91 (CLÉ 91) a proposé aux bailleurs sociaux intéressés d'organiser des ateliers sur les éco-gestes en pied d'immeubles, en y associant les gardien-ne-s d'immeuble présents sur le site. Mais cette action a vite montré ses limites : difficulté de rentrer en contact avec les locataires sur un temps court (2 à 3 h), infléchir le comportement implique forcément durée et répétition incompatible avec une action ponctuelle et unique, public touché trop réduit... L'Essonne comptant 100 000 logements sociaux.

Il a donc été décidé de réorienter cette sensibilisation en ciblant les relais que sont les gardien-ne-s d'immeuble ;



Séance de sensibilisation des gardien-ne-s du parc social à la Maison départementale de l'habitat - 91 Evry

© Service CLÉ 91

à charge pour ces professionnels de participer à l'éducation au développement durable des habitants et locataires des logements sociaux. Le service CLÉ 91, en lien avec l'AORIF qui regroupe les bailleurs sociaux en Île de France, a donc proposé un module de sensibilisation des gardien-ne-s d'immeuble sur les questions d'économies d'énergie et d'eau et les éco-gestes dans le logement, d'une durée de 2 h 30.

Deux gardien-ne-s d'immeubles, travaillant sur la commune d'Évry, à proximité de la Maison départementale de l'habitat se sont portés volontaires pour participer au montage de cette sensibilisation qui s'est appuyée sur les outils pédagogiques développés par l'association SoliCités (appartement pédagogique virtuel et mallette éclairage).

L'AORIF a eu pour mission de promouvoir cette initiative auprès des bailleurs franciliens et d'enregistrer les inscriptions.

Partenariats

Porteur de l'action

Département de l'Essonne - Maison départementale de l'habitat - service Conseil logement écologie 91 (CLÉ 91)

Partenaire financier

Programme européen Life+



Maitrise d'œuvre

Service CLÉ 91
Association SoliCités

Partenaires techniques

AORIF (Union sociale pour l'habitat Île-de-France)
Gardien-ne-s d'immeuble volontaires



Structures sociales du département, travailleurs sociaux

Ménages fréquentant les structures sociales du département

>> Organisme porteur de l'action / maitrise d'ouvrage

Conseil départemental de l'Essonne, service Conseil logement écologie 91 (CLÉ 91)

Le service CLÉ 91, rattaché à la direction Égalité, ville et habitat du Département de l'Essonne, a pour mission de piloter l'Espace info énergie « Essonne info énergie » et de porter la plateforme essonnienne de la rénovation énergétique « Rénover Malin ».

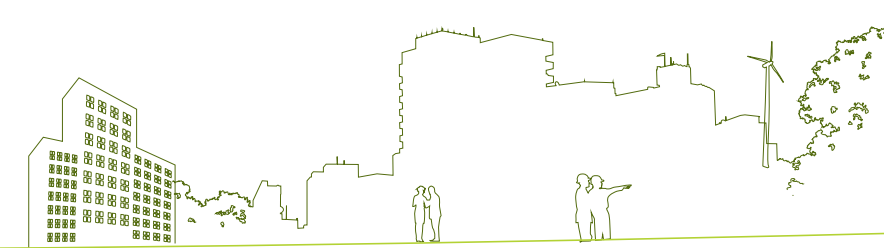
Le service CLÉ 91, situé à la Maison départementale de l'habitat, gère aussi une matériauthèque écologique dont la création a été soutenue par l'Union européenne.

En plus de ses missions de conseil et d'accompagnement des Essonnien-ne-s dans le projet de rénovation énergétique de leur logement, le service CLÉ 91 assiste les bailleurs sociaux dans la qualité environnementale de leurs opérations de logements et organise des sensibilisations en direction de tous les publics (scolaires, professionnels, élus...) sur différents sujets : éco-construction, énergie dans le logement, lutte contre la précarité énergétique, habitat durable...

>> Maîtrise d'œuvre

Département de l'Essonne, service CLÉ 91 et association SoliCités

En plus du service CLÉ 91, cet atelier a été conçu avec l'association SoliCités qui, depuis sa création en 2007, informe, conseille et accompagne les citoyens, les institutions et les entreprises de l'Essonne pour la construction collective d'une société plus solidaire, écologique et responsable.



>> Partenaire financier

Programme européen Life +

50 % des dépenses inhérentes à ces actions de sensibilisation et la réalisation des guides « Astuces pour dépenser moins » ont été prises en charge par les fonds européens.

Zoom sur le coût de l'action

- Moyens humains : quatre jours ETP (équivalent temps plein) pour la préparation + un jour ETP par session de sensibilisation
- Prestation de l'association SoliCités : 2 500 € (construction + cinq sessions)
- Fourniture des kits de petits équipements économes (20 €/kit remis à chaque participant).

Retour d'expérience

L'action est facilement reproductible. Elle nécessite des moyens humains pour la sensibilisation.

Il faut convaincre le monde du logement social de l'intérêt de cette action en montrant que la précarité énergétique impacte leur public cible.

Le service CLÉ 91, du fait de son appartenance à la direction départementale qui met en œuvre la politique de soutien à un logement social de haute qualité humaine et environnementale, possède des liens privilégiés avec les bailleurs sociaux du territoire. Il faut des bailleurs qui soient relais de l'information sur la formation et des gardien-ne-s motivé-e-s.

Résultats

Depuis le début du projet fin 2013, cinq sessions de sensibilisation ont eu lieu, touchant au total 70 participants et, de manière indirecte, plus de 500 locataires du parc social.

Pour en savoir plus

Maison départementale de l'habitat

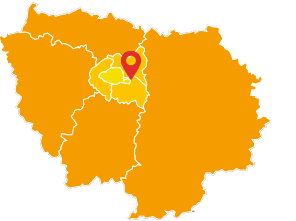
Annie-Claude Rastell, responsable du service CLÉ 91

Tél. : 01 60 87 18 70

@ : acrastell@cg91.fr

Pages dédiées : Mdh.essonne.fr / www.renover-malin.fr

Dispositif d'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique à Fontenay-sous-Bois



Territoire concerné

>> Ville de Fontenay-sous-Bois (94)

Date de mise en œuvre

>> Lancée le 14 novembre 2014

>> Action à vocation pérenne mais qui pourrait évoluer voire être renforcée en fonction des opportunités sur le territoire

Porteur de l'action

>> Centre communal d'action sociale (CCAS) de Fontenay-sous-Bois

Partenaires techniques

>> Point d'accès au droit et à la médiation (PADM)

>> Agence locale de l'énergie et du climat de l'est parisien (ALEC MVE)

Partenaires financiers

>> Financements structurels : Ville de Fontenay-sous-Bois, Région Île-de-France, ADEME

>> Financements matériels : SIPPEREC, Objectif ÉcoÉnergie

Cibles

>> Propriétaires occupants et locataires en situation de vulnérabilité ou de précarité énergétique

Objectifs

Cette initiative consiste en la mise en œuvre d'un dispositif global incluant :

- l'identification de l'origine des difficultés rencontrées par le public (paiement des factures d'énergie, froid dans le logement, humidité, etc.) ;
- la définition des actions pour parer à ces difficultés (solutions de réduction des consommations d'énergie, d'amélioration du confort dans le logement, etc.) ;
- un accompagnement spécifique des ménages en précarité énergétique via une visite à domicile et un suivi énergétique.

Description de l'action

Les permanences sont accueillies par une structure locale du territoire : le Point d'accès au droit et à la médiation (PADM).

La permanence de l'Agence locale de l'énergie de l'Est parisien – Maîtrisez votre énergie (ALEC MVE) est la première étape de l'accompagnement proposé au public.

Quand cela est nécessaire, ce premier rendez-vous peut être suivi par une visite à domicile, assurée par le chargé de mission de l'ALEC MVE qui assure également les permanences. Ces visites à domicile permettent de réaliser :

- des mesures dans le logement et sur les équipements du ménage (wattmètre, thermomètre, débitmètre...) ;
- un bon réglage des appareils et programmeurs : repérage des problèmes de réglage des appareils de chauffage/ventilation, d'obstruction des orifices de ventilation... ;
- l'installation de petits matériels économes (ampoules basse consommation ou économiseurs d'eau) ;



Permanence au point d'accès au droit et à la médiation sociale

Mise à jour : avril 2015

- un rapport de visite proposant des actions et des objectifs de réduction des consommations énergétiques.

L'objectif de ces visites est bien sûr de faire comprendre au ménage ses dépenses d'énergie et d'eau par tel ou tel poste de consommation et de le rendre autonome. En fonction des informations fournies, le ménage choisit d'adopter ou non des gestes économes. Par la suite, un suivi énergétique est proposé au ménage pour observer les réductions de consommations et l'aider dans sa démarche.

Constat initial

Depuis plusieurs années, l'ALEC MVE engage des actions avec les acteurs fontenaysiens de la solidarité, de l'habitat et de l'environnement visant l'accompagnement des habitants sur la maîtrise de leurs consommations d'énergie. Cela s'est traduit par des formations d'agents communaux à la maîtrise de l'énergie, par l'animation d'ateliers collectifs en direction des publics sensibles à l'épicerie sociale, mais aussi par la mise en place d'entretiens individuels à la Maison de l'habitat.

Ces derniers étaient de nature technique et portaient essentiellement sur la rénovation énergétique des logements et sur les aides disponibles pour que les particuliers puissent les financer.

Afin de toucher d'autres leviers d'actions, davantage orientés vers les usages que sur l'amélioration de la performance énergétique du logement pas toujours réalisable pour le ménage en précarité, il a été envisagé au dernier trimestre de 2014 de compléter le dispositif d'entretiens individuels techniques par des entretiens individuels à destination des ménages en vulnérabilité ou en précarité énergétique repérés par les acteurs du réseau local.

Genèse des partenariats

Depuis 2009, l'ALEC MVE a initié avec la Ville de Fontenay-sous-Bois un partenariat pour accompagner les habitants sur la maîtrise de leurs consommations d'énergie.

Les partenariats déjà noués sur la ville avec le CCAS, le service habitat, l'Espace départemental des solidarités et les bailleurs sociaux viennent former un ensemble de compétences complémentaires nécessaires pour garantir l'accès à l'énergie et à un logement décent aux Fontenaysiens.

Porteur de l'action

Centre communal d'action sociale de Fontenay-sous-Bois



Partenaires techniques

Point d'accès au droit et à la médiation (PADM)
Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) MVE



Partenaires financiers

Financements structurels : Ville de Fontenay-sous-Bois, Région Île-de-France, ADEME
Financements matériels : SIPPEREC, Objectif ÉcoÉnergie



Cibles : Propriétaires occupants et locataires en situation de vulnérabilité ou de précarité énergétique

>> Organisme porteur de l'action

Centre communal d'action sociale (CCAS) de Fontenay-sous-Bois

Établissement public, le CCAS est un outil local de la politique mise en œuvre par la Ville en matière de solidarité et d'aide aux plus démunis. Guichet de proximité, il informe, oriente et accompagne les personnes dans leurs démarches pour l'accès aux droits sociaux.

Point d'accès au droit et à la médiation (PADM) de Fontenay-sous-Bois

Le PADM est un lieu d'information, de conseil et d'aide aux démarches juridiques et administratives (soutien à la rédaction de courriers à caractère juridique, dossier d'aide juridictionnelle...).

>> Maîtrise d'œuvre

Agence locale de l'énergie de l'Est parisien – Maîtrisez votre énergie (ALEC MVE)

Cette Agence locale de l'énergie est au service des particuliers, des professionnels et des collectivités locales pour les territoires durables. Elle a pour objet la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables à l'échelle locale. Elle participe ainsi à la réflexion et à la prise de décisions nécessaires au vu de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique.

>> Partenaires financiers

Financements structurels : Ville de Fontenay-sous-Bois, Région Île-de-France, ADEME Île-de-France

Financements des kits économie d'énergie :

SIPPEREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication) : le SIPPEREC est un syndicat mixte ouvert qui regroupe plus de 100 collectivités sur 7 départements d'Île-de-France. En lien avec ces compétences fondatrices de l'électricité et réseaux de communication, il propose aux communes différentes prestations de services d'intérêt général comme les groupements de commande, la valorisation des Certificats d'économie d'énergie, etc.

Objectif ÉcoÉnergie : la loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, oblige les distributeurs d'énergie fossiles à faire des économies d'énergie. Ils ont la possibilité de se libérer de leurs obligations en se regroupant au sein d'une structure collective délégataire assurant la mise en place d'actions visant les économies d'énergie telle qu'Objectif ÉcoÉnergie.

Zoom sur le financement

Le financement de cette action ne repose pas sur un financement spécifique projet mais sur les financements structurels de l'ALEC.

Par ailleurs, les ampoules basse consommation distribuées lors des visites à domicile sont financées par le SIPPEREC via le CCAS. Les kits d'économie d'eau sont quant à eux financés grâce au dispositif des Certificats d'économie d'énergie en partenariat avec la structure Objectif ÉcoÉnergie.

Retour d'expérience

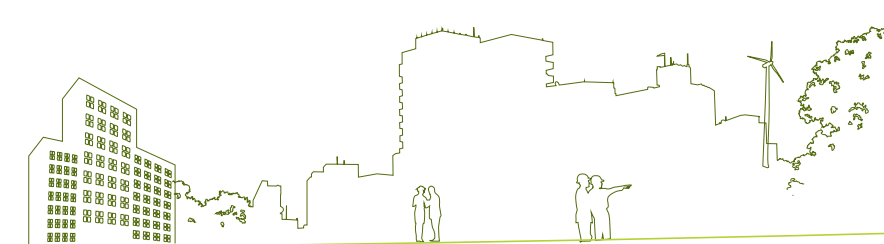
Ce type d'action est facilement reproductible lorsqu'une structure du type Agence locale de l'énergie et du climat, à même d'apporter une expertise sur ces sujets, est déjà implantée sur le territoire.

L'enjeu ici est surtout d'avoir une action au plus près du particulier, avec une implantation physique locale.

Un point clé pour la réussite de ce type d'action est que le lieu de permanence soit implanté dans une structure qui attire déjà en elle-même du public et génère ainsi le passage de particuliers potentiellement concernés.

Résultats

- 6 permanences ont été réalisées depuis le lancement du dispositif en novembre 2014.
- Ce type de dispositif demande un certain temps pour être connu du public et fonctionner de façon optimale.



Pour en savoir plus

Centre communal d'action sociale de Fontenay-sous-Bois

Élodie Bonnefoy, responsable du service Défense des Familles

Tél. : 01 71 33 53 59

@ : Elodie.BONNEFOY@fontenay-sous-bois.fr

Page dédiée : <http://www.fontenay-sous-bois.fr/solidarite-sante/ccas-solidarite/index.html>

Point d'accès au droit et à la médiation de Fontenay-sous-Bois

Catherine Boisseau, coordinatrice du PADM

Tél. : 01 48 75 46 96

@ : padm@fontenay-sous-bois.fr

Page dédiée : <http://www.fontenay-sous-bois.fr/solidarite-sante/ccas-solidarite/point-d-acces-au-droit-et-a-la-mediation/index.html>

Agence locale de l'énergie et du climat MVE

Quentin Mailland, conseiller info énergie, chargé de mission Précarité énergétique

Tél. : 01 42 87 13 55

@ : qmailland@agence-mve.org

Page dédiée : <http://www.agence-mve.org>

Service local d'intervention de la maîtrise de l'énergie et de l'eau (SLIMEE) des Mureaux



Territoire concerné

>> Ville des Mureaux (78)

Date de mise en œuvre

>> 17/11/2014 (délibération du Conseil municipal du 26/06/2014) pour une période de deux ans

Porteur de l'action

>> Communauté d'agglomération Seine et Vexin

Partenaires financiers

>> Communauté d'agglomération Seine et Vexin
>> Agence nationale de l'habitat (Anah)
>> Lyonnaise des Eaux
>> Région Île-de-France

Maîtrise d'œuvre

>> Énergies Solidaires (Association et Espace info énergie Nord Yvelines)

Partenaires techniques

>> Comité décisionnaire : bailleurs, Anah...
>> Comité opérationnel : réseau de donneurs d'alerte et chargés de visite à domicile (Association Réciprocité Seine-Aval)

Cibles

>> Ménages en situation de précarité énergétique

Objectifs

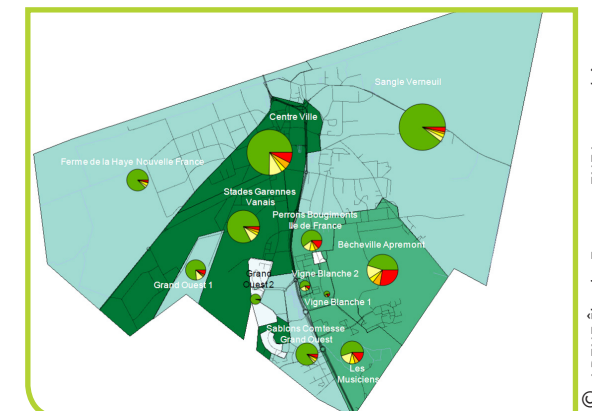
La mise en place du Service local d'intervention de la maîtrise de l'énergie et de l'eau (SLIMEE) aux Mureaux s'inscrit dans la continuité des actions de lutte contre la précarité énergétique engagées par la Ville depuis plusieurs années, en fédérant les acteurs autour d'un guichet unique pour mieux coordonner le repérage, la visite à domicile et l'accompagnement des ménages.

L'objectif fixé est de 200 familles visitées par an a minima, pendant deux ans.

Description de l'action

Un SLIMEE, tel qu'il est défini par le CLER (réseau pour la transition énergétique) dans son appel à candidature, constitue un guichet unique local de prise en charge de toutes les situations de précarité énergétique, quel que soit le statut d'occupation des ménages. Il a vocation à :

- Orienter vers une plateforme unique les ménages modestes qui rencontrent des difficultés liées à l'énergie et l'eau dans leur logement. Ceci, afin de déclencher rapidement une visite sur place pour réaliser un diagnostic sociotechnique et comprendre la situation. Les acteurs identifiés doivent pouvoir faire remonter facilement vers cette plateforme les situations préoccupantes qu'ils rencontrent dans leurs activités quotidiennes.
- Après la visite initiale de diagnostic, encourager tous les acteurs du territoire, à même de proposer aux ménages des solutions durables, à se faire connaître, à dialoguer, à s'organiser autour de cette plateforme, afin de pouvoir orienter les familles vers les pistes d'actions les plus adaptées à leur situation.



Répartition des ménages en fonction de leur taux d'effort énergétique par IRIS

Mise à jour : avril 2015

Le SLIMEE aux Mureaux

Le développement du SLIMEE est facilité par l'existence du programme de lutte contre la précarité énergétique des Mureaux. Ainsi, les situations des ménages en difficulté sont remontés par le réseau de donneurs d'alerte existant. Ce réseau est constitué d'habitants référents, gardiens d'immeuble, membres d'associations, médiateurs, auxiliaires de vie et agents sociaux qui ont été formés lors de réunions d'information organisées par de multiples partenaires (bailleurs sociaux, Agence nationale de l'habitat, Énergies Solidaires, fournisseurs d'énergie...). Des informations ont été apportées aux donneurs d'alerte sur la lecture et la compréhension des factures d'eau et d'énergie et l'utilisation des matériels économes.

En complément de ce réseau, l'identification des ménages en précarité énergétique se fait au travers de campagnes de poses d'équipements économes systématiques dans les logements collectifs et individuels identifiés comme étant à risque grâce à l'outil de pré-identification de ménages développé. Des mousseurs sont systématiquement posés à partir du moment où les ambassadeurs ont accès au logement, et s'ils ne sont pas déjà installés. Ensuite des kits d'économie d'énergie sont proposés (multiprise, ampoule basse consommation, etc).

L'animation du SLIMEE est confiée à l'association Énergies Solidaires (qui intervient à la fois en tant qu'association et comme Espace info énergie - EIE Nord Yvelines).

Les postes de chargés de visites à domicile seront des « emplois d'avenir » portés par une association locale d'insertion - Réciprocité Seine-Aval et cofinancés par la Lyonnaise des Eaux.

Pour la mise en place de ce SLIMEE, la Ville des Mureaux a travaillé durant l'année 2014 sur le montage technique et financier dans le cadre de l'appel à projet du CLER.

Constat initial

Le risque de précarité énergétique sur le territoire des Mureaux est élevé du fait de critères sociaux-économiques et d'efficacité énergétique très défavorables. En 2012, un programme de lutte contre la précarité énergétique a été élaboré avec l'association Énergies Solidaires, pour se donner pleinement les moyens de lutter contre le phénomène en valorisant les dispositifs et actions existants et en en développant d'autres.

Parmi ceux-ci, un diagnostic social territorial, une cartographie de la précarité énergétique ont été réalisés (avec Énergies Solidaires, l'ARENE et le cabinet ENEA Consulting) et un réseau de donneurs d'alerte a été développé parmi des habitants référents, gardiens d'immeuble, membres d'associations, médiateurs, auxiliaires de vie et agents sociaux. Ce sont au total plus de 220 donneurs d'alerte (in)formés.

Ce programme prévoit également la fédération des acteurs autour d'un guichet unique ayant pour vocation de qualifier la situation et d'orienter les ménages vers les dispositifs adaptés. Ces actions, en plus de la pose d'équipements économes, sont celles proposées par un SLIMEE.

Genèse des partenariats

La Ville des Mureaux et le Département ont signé un contrat d'objectif en 2011, un contrat social pour une durée de trois ans. Un diagnostic social a été réalisé mobilisant l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire. Suite à ce diagnostic, des axes de travail et des groupes de travail ont été déterminés. C'est à cette occasion que l'ensemble des partenaires « sociaux » a été impliqué. Dans le cadre du montage du SLIMEE, un comité décisionnel ainsi qu'un comité opérationnel ont été créés pour toucher toutes les strates des acteurs concernés.

>> Organisme porteur de l'action

Ville des Mureaux

La ville des Mureaux, située à l'ouest de Paris, compte environ 31 000 habitants. Une démarche d'engagement en faveur du développement durable est active depuis 2001 avec un Agenda 21 lancé en 2004 et différents engagements et trophée : convention des maires signée en 2010, contrat social de territoire, trophée de l'éco-mobilité, etc. La ville compte de nombreux acteurs engagés en faveur du développement durable avec des actions très locales mais également ouvertes sur l'international : office du développement durable, Seinergy Lab, associations d'insertion, etc.

Au sein des services de la Ville, les actions de lutte contre la précarité énergétique sont menées par la mission Développement

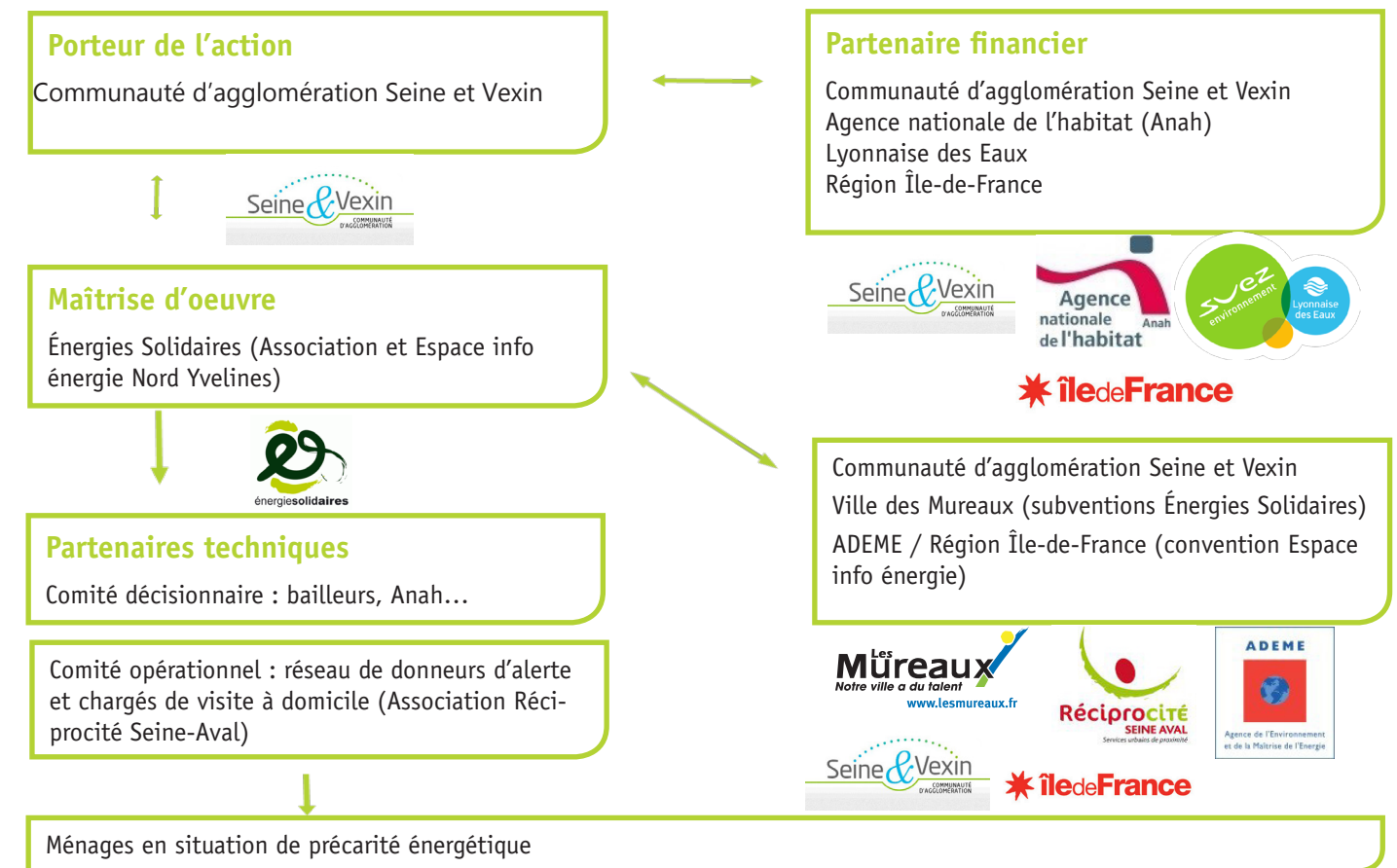
durable de la direction des Espaces publics et du développement durable. Plusieurs entités restent impliquées : le Centre communal d'action sociale, le service habitat/logement

>> Maîtrise d'œuvre

Énergies Solidaires

Énergies Solidaires est une association loi 1901 qui agit contre le changement climatique et la précarité énergétique. Guidée par ses principes de solidarité, l'association réalise, depuis sa création en 1998, l'électrification solaire de dispensaires et de collèges au Burkina-Faso. À partir de 2002, son champ d'action s'est étendu à la promotion de la maîtrise de l'énergie dans le nord des Yvelines, par l'animation d'un Espace info énergie et le développement de partenariats avec les collectivités.

L'association anime également une matèriauthèque au sein de « l'Agence éco-construction et efficacité énergétique Seine Aval » et mène enfin des programmes de lutte contre la précarité énergétique et de Conseil en énergie partagé, en lien avec les collectivités.



Zoom sur le financement

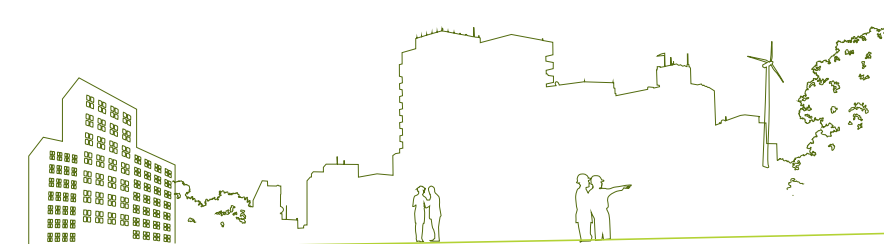
Le financement de ce projet comprend :

- une aide de la Région à hauteur de 20 % des dépenses éligibles avec un montant plafond de 50 000 euros ;
- une aide au financement des emplois d'avenir (de la Lyonnaise des Eaux) ;
- une aide de l'Anah plafonnée à 5 000 euros ;
- la valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE) à hauteur de 30 % des économies d'énergie réalisées.

La création du SLIMEE demande, pour l'année 2014, un budget total estimé à :

- dépenses : 23 519,67 euros, comprenant un animateur à mi-temps, deux ambassadeurs de l'efficacité énergétique chargés des visites sociotechniques et leur formation, la fourniture d'équipements économes en énergie*, des frais de communications ;.
- recettes estimées (subventions et CEE) : 16 259,83 euros.

Soit une dépense résiduelle pour la Communauté d'agglomération Seine & Vexin estimée à 7 259,83 euros, prévue au budget 2014.



Pour l'année 2015 un ambassadeur supplémentaire sera recruté, le budget total est estimé à :

- dépenses : 91 974 euros ;
- recettes estimées (subventions et CEE) : 47 237 euros.

Soit une dépense pour la Communauté d'agglomération Seine & Vexin estimée à 44 737,00 euros.

À cela s'ajoute une subvention accordée à l'association Énergies Solidaires (40 000 euros/an).

Retour d'expérience

Le développement du SLIMEE a été facilité par le programme de lutte contre la précarité énergétique des Mureaux, porté par les élus et les services de la Ville, et l'existence du réseau de donneurs d'alerte sur le territoire.

Un travail important de préparation a consisté à associer les différents partenaires impliqués au sein d'un comité décisionnaire (bailleurs, ANAH, etc.) et d'un comité opérationnel (personnes au contact des ménages) et au montage technique et financier lors de l'appel à projet du CLER en septembre 2014.

Le principal frein a été la communication auprès des ménages, qui n'ont pas toujours bien perçu le rôle des ambassadeurs et qui se sont montrés parfois réticents à les laisser entrer dans leur domicile.

* À noter, le contrat d'acheminement d'eau conclu avec la Lyonnaise des Eaux comprend la fourniture d'équipements économiseurs d'eau dans les logements de la ville. Sur la mise en place de 12 000 kits, la Lyonnaise des Eaux s'est engagée à en poser 2 000

Pour en savoir plus

Ville des Mureaux

Laetitia Maruejols, Référente Agenda 21 - mission Développement durable/Projets européens
@ : lmaruejols@mairie-lesmureaux.fr

Énergies Solidaires

Rachel Dubreuil – Conseillère Info-Énergie et chargée de mission Précarité énergétique
@ : rachel.dubreuil@energies-solidaires.org

Visites économies d'énergie – Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) de Montfermeil



Objectifs

L'objectif est de visiter 75 ménages sur une année, et de les orienter le cas échéant vers les dispositifs de travaux (programme Habiter Mieux de l'Agence nationale de l'habitat et Pacte Énergie Solidarité en particulier).

Description de l'action

Il s'agit d'un dispositif de repérage et de visites à domicile auprès de ménages en précarité énergétique. Le programme est porté par la Ville dans le cadre du dispositif SLIME national, animé par le CLER (réseau pour la transition énergétique).

Le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) est destiné à accompagner les dispositifs locaux de lutte contre la précarité énergétique en se concentrant sur le repérage et le conseil personnalisé aux ménages modestes, via des visites à domicile. L'objectif d'un SLIME est d'intervenir rapidement et massivement auprès des ménages en difficulté dans leur gestion de l'énergie par :

- l'organisation de la chaîne de détection ;
- des visites à domicile systématiques ;
- l'orientation des ménages vers des solutions durables.

Dans sa mise en œuvre, la commune a fait appel à un assistant à maître d'ouvrage : Croix-Rouge Insertion - IDEMU.

Le repérage des ménages se fait par deux biais :

- un réseau de donneurs d'alertes constitué de partenaires sociaux au contact de ménages en situation de précarité (cf. Partenaires techniques). Ces donneurs d'alerte ont participé à une réunion d'information sur la précarité énergétique et le dispositif SLIME de



© Ville de Montfermeil

Mise à jour : mai 2015

Montfermeil. Ils peuvent ensuite identifier des ménages potentiellement en situation de précarité énergétique en transmettant des fiches d'information (coordonnées des ménages, type d'habitation, facture annuelle d'énergie et d'eau notamment). Le réseau des donneurs d'alerte permet d'instaurer un climat de confiance entre les équipes de chargés de visite et les ménages.

- **une communication directement auprès du public** : la communication directe s'opère par la distribution de flyers lors d'évènements ponctuels (fêtes des seniors, forum des associations, marché de Noël...). Pour ce qui est de la communication externe on peut mentionner des articles sur le magazine municipal ainsi que quelques articles sur des sites internet spécialisés.

Une fois les ménages identifiés par le réseau de donneurs d'alerte, le chargé de visite à domicile employé par la Ville de Montfermeil effectue les visites. Environ 80 % des ménages signalés ont fait l'objet de visites à domicile, les 20 % restants correspondent à une annulation des visites à l'initiative des ménages (à noter, certains ménages acceptent la première mais pas la deuxième visite à domicile).

- Un première visite à domicile consiste à réaliser un diagnostic socio-technique sur la base d'une analyse des factures (énergie, eau), des revenus des ménages, du comportement en matière de consommation d'énergie et d'eau, du type d'équipements installés (classe énergétique des appareils électroménagers, etc.). Cette première visite permet d'identifier les principaux postes d'économie et les aides financières dont peut bénéficier le ménage.
- Une deuxième visite à domicile consiste à remettre un rapport de synthèse présentant les économies escomptées par poste, à orienter les ménages vers un ensemble de solutions d'accompagnement (Espace info énergie, services de la Ville, programme Habiter Mieux de l'Anah, Pacte Énergie Solidarité, le Centre communal d'action sociale, etc.).

Constat initial / origine du projet :

Des opérations de renouvellements urbains ont pu être menées dans le centre-ville dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) mais la ville de Montfermeil cherchait des solutions pour certains quartiers non couverts par l'OPAH ou l'ANRU (notamment sur les quartiers pavillonnaires comptant 68 % de la population) et qui pourtant nécessitait une intervention urgente. En quartiers pavillonnaires : 43 % des pavillons construits entre 1950 et 1970, absence de moyens des propriétaires pour réaliser des travaux, divisions pavillonnaires, situations de sur-occupation dans un même pavillon, situations de location de pièces impropres à l'habitation (garage, abris de jardin...)

La Ville a bénéficié d'une subvention de la Région Île-de-France pour financer une partie de l'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant de concevoir et mettre en œuvre ce Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME).

Le choix d'un SLIME a séduit les élus :

- par la méthodologie proposée : il s'agit d'un dispositif mobile permettant d'identifier des ménages dont les problématiques sont difficiles à détecter (il ne s'agit pas seulement des habitants déjà pris en charges par les services sociaux), de favoriser la collaboration entre acteurs du territoire (création d'une plateforme d'acteurs)
- par son mode de financement innovant : le programme SLIME (PRO-INFO 07) donne lieu à la délivrance de Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Partenariats

>> Organisme porteur de l'action / maîtrise d'ouvrage

Ville de Montfermeil

Montfermeil, ville de Seine-Saint-Denis de 25 269 habitants s'est fortement engagée depuis 2 ans sur les questions de transition énergétique et a fait de la lutte contre la précarité énergétique une de ses priorités d'actions.

Dans cet objectif, un service constitué de deux agents (la directrice chargée de l'animation du SLIME et son adjoint réalisant les visites) a été mis en place.

>> Assistance à maîtrise d'ouvrage

Croix-Rouge Insertion – IDEMU (Institut de l'écologie en milieu urbain)

IDEMU est un établissement de Croix-Rouge Insertion, spécialisé dans l'insertion professionnelle dans les domaines liés à

l'environnement et à l'écologie.

Parmi les activités développées, depuis plus de 8 ans elle s'est engagée sur la mise en œuvre d'actions de lutte contre la précarité énergétique en région Île-de-France. Aujourd'hui, une équipe dédiée, composée de Julie Solenne, Karim Moudir et Charles Pénaud, est au service d'acteurs publics et privés pour les accompagner dans la définition de leurs projets, réaliser des formations pour les professionnels et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à domicile ou dans le cadre d'animations collectives.

>> Partenaires techniques

Croix-Rouge Insertion-IDEMU assiste la Ville dans l'animation de la plateforme des partenaires techniques qui constitue le réseau de « donneurs d'alerte ». De nouveaux partenaires peuvent être amenés à rejoindre cette plateforme, qui compte à ce jour : le PACT de l'Est parisien, l'Espace info énergie Nord 93, le Centre communal d'action sociale de la Ville de Montfermeil, le Territoire d'action sociale (TAS) de Montfermeil et Coubron du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, la CAF 93 (Caisse d'allocations familiales), différents services de la Ville (Habitat, Urbanisme, Action sociale).

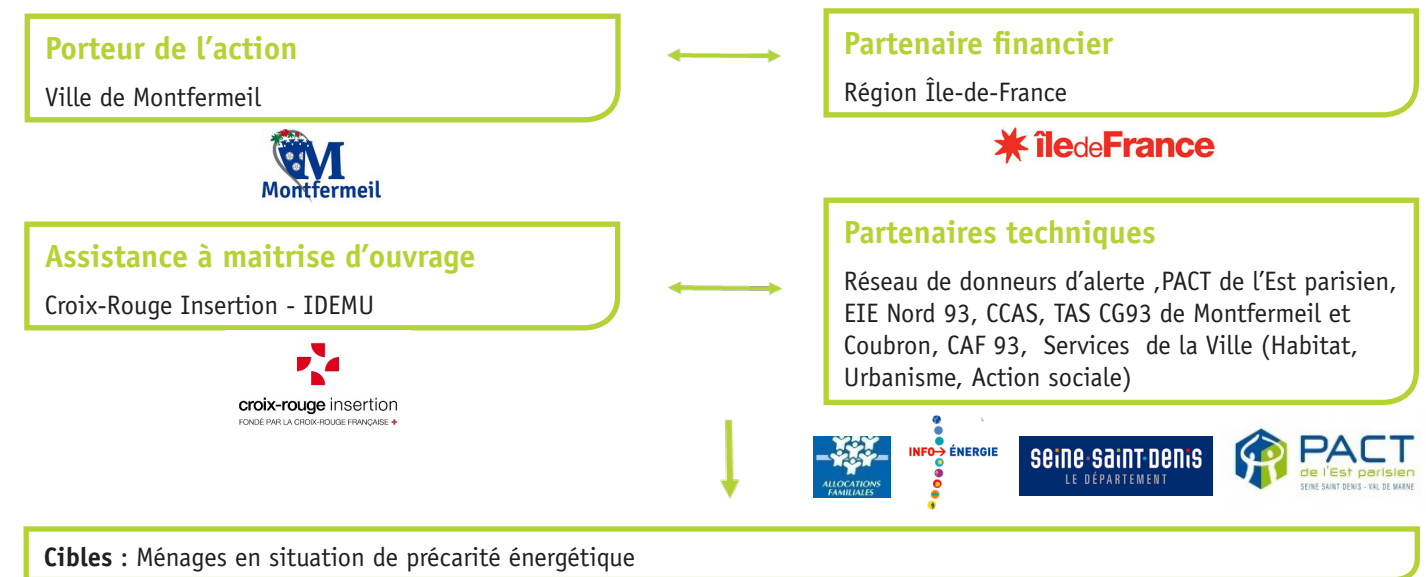
>> Partenaire financier

Région Île-de-France

Une subvention de la Région Île-de-France a permis de financer une partie de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du dispositif (environ 8 % du budget prévisionnel).

De plus, les économies d'énergie générées pourront être valorisées sous forme de Certificats d'économie d'énergie (CEE). D'après les estimations, ces recettes permettraient de financer 15 % du coût du dispositif.

Enfin, EDF a fourni des ampoules basse consommation à distribuer auprès des ménages.



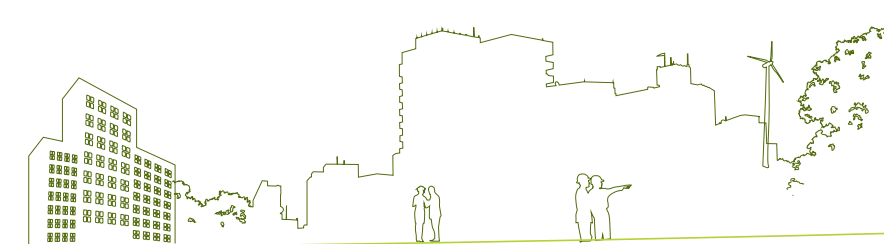
Zoom sur le coût de l'action

- Moyens humains : 200 à 220 jours par an, comprenant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage du dispositif, le temps consacré aux visites à domicile par le chargé de visite employé par la Ville, et le temps de co-animation de la Ville (y compris le recrutement du chargé de visite et la communication autour du dispositif).
- Coût matériel : entre 3 000 et 6 000 euros d'équipements installés chez les ménages.

Retour d'expérience

Les facteurs ayant permis la réussite de l'action sont :

- le portage politique, l'engagement de la collectivité et des parties prenantes (donneurs d'alerte) ;
- une méthodologie expérimentée (expérience de Croix-Rouge Insertion-IDEMU sur le programme européen Achieve) ;



- la mobilisation des leviers : Certificats d'économies d'énergie (CEE), le financement régional, le dispositif national SLIME ;
- des moyens de communication importants donnant de la visibilité au dispositif (logo V2E créé, flyers et affiches, voiture logotée) ;
- une méthodologie cadrée (comités techniques réguliers, rapports transmis rapidement aux ménages et aux donneurs d'alerte...) ;
- un dispositif complété par d'autres projets complémentaires (balades thermiques, montage d'un Espace info énergie, signature d'une convention avec l'Anah et une SACICAP pour la mise en place d'un prêt à taux zéro et une avance de subventions dans le cadre d'Habiter Mieux...).

Les difficultés rencontrées sont :

- la mobilisation des donneurs d'alerte, du public cible, des acteurs alertes (sans les essouffler) ;
- le recrutement du chargé de visite. Il s'agit d'un profil particulier technique et social, de terrain et ayant la capacité à conduire un partenariat avec les acteurs de la plateforme notamment.

Une évaluation plus qualitative va être mise en place pour dresser le bilan de cette première année notamment sur le suivi des ménages après les visites à domicile.

Résultats

- Les économies réalisées par ménage visité sont très variables et dépendent d'une multitude de facteurs. Néanmoins, les économies moyennes réalisées uniquement via les petits équipements installés par les chargés de visite sont d'environ 140 euros annuels (eau et énergie).
- 65 ménages ont été visités, sur l'objectif initial de 75 ménages par an.

Pour en savoir plus

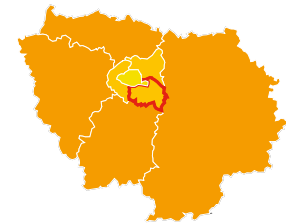
Ville de Montfermeil

Carole Labaudinière, directrice Transition énergétique / Services techniques

Tél. : 01 41 70 70 57 - @ : carole.labaudiniere@ville-montfermeil.fr

Pages dédiées : <http://www.ville-montfermeil.fr/Les-Visite-Economie-d-Energie-V2E.html>

Plateforme pour la rénovation énergétique pour tous (PRET) du Val-de-Marne



Territoire concerné

>> Département du Val-de-Marne (94)

Date de mise en œuvre

>> Lancement opérationnel juin 2015

>> Dates prévisionnelles : de 2015 à 2017 (projet validé pour trois ans par la collectivité)

Porteurs de l'action

>> Département du Val-de-Marne

>> Agence de l'énergie du Val-de-Marne/CAUE PACT de l'Est parisien

>> Villes de Champigny-sur-Marne, Villeneuve-Saint-Georges, Vitry-sur-Seine

Partenaires financiers

>> Région Île-de-France

>> CLER (réseau pour la transition énergétique)

>> Agence nationale de l'habitat (Anah)

>> Caisse d'allocations familiales (CAF)

>> Crédit municipal de Paris

>> Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)

Cibles

>> Phase expérimentale (2015-2017) : ménages des Villes de Champigny-sur-Marne, Vitry-sur-Seine et Villeneuve-Saint-Georges, ménages val-de-marnais bénéficiaires des aides du CLE (caution locative étudiante)

>> À terme : tous les ménages du Val-de-Marne

Objectifs

Les objectifs qualitatifs de la Plateforme pour la rénovation énergétique pour tous (PRET) sont de :

- Proposer un meilleur repérage et une assistance à maîtrise d'ouvrage adaptée, pour emmener les porteurs de projets potentiels vers une phase opérationnelle ;
- S'assurer de l'effectivité des réductions de consommations énergétiques des ménages.

Concrètement et sur la base des dispositifs auxquels s'adosse la PRET, elle a pour ambition d'accompagner dans l'amélioration énergétique de leur habitat environ 3 300 ménages en trois ans pour les trois territoires.

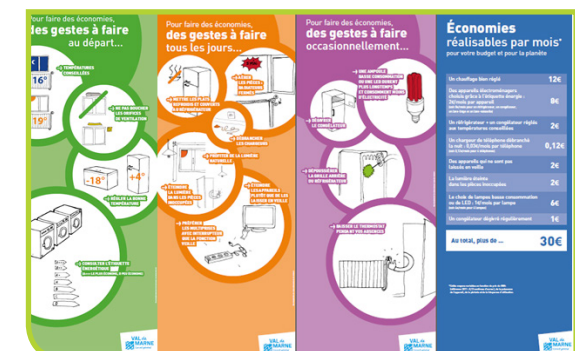
Description de l'action

Le Département porte avec l'Agence de l'énergie du Val-de-Marne et le PACT de l'Est parisien cette plateforme qui concrétise les engagements pris dans son plan de lutte contre la précarité énergétique. La création de la Plateforme pour la rénovation énergétique pour tous, par ses missions et son mode de gouvernance, a vocation à intégrer l'objectif prioritaire que constitue la lutte contre la précarité énergétique.

La PRET représente une réelle opportunité car elle permet de positionner l'ensemble des acteurs dans la lutte contre la précarité énergétique et pour la rénovation énergétique en fonction des compétences respectives, en précisant les responsabilités de chaque niveau d'acteur.

Les communes de Champigny-sur-Marne, Vitry-sur-Seine et Villeneuve-Saint-Georges ont été retenues en tant que territoires d'expérimentation, car identifiées avec un fort taux de personnes exposées à la précarité énergétique.

Elles présentent de plus, de nombreuses opportunités : la massification de l'intervention publique, l'expérience d'ores et déjà acquise au sein des Espaces départementaux des solidarités en matière de détection des publics en situation de précarité énergétique, la prise en compte de l'exposition au bruit et l'opportunité du



Roll-up éco-gestes

développement des énergies renouvelables (en particulier géothermie) suite à la réalisation par le Département et le SIPPAREC du schéma départemental des réseaux de chaleur.

Par ailleurs, cette plateforme s'appuiera sur le recrutement d'une dizaine d'« Ambassadeurs de l'énergie » qui seront les agents chargés des relations entre les ménages susceptibles de bénéficier de l'accompagnement de la PRET et l'ensemble des partenaires et acteurs. Ils contribueront à faire connaître, à faire vivre et à atteindre les objectifs de la plateforme, et contribueront directement à l'accompagnement et au suivi des ménages par des visites à domicile. Une formation globale de ses agents a été mise en place, dont le programme conçu spécifiquement regroupe une vingtaine de sessions sur des volets aussi bien technique, social et santé que communication.

Il faut noter également qu'une action de formation et de sensibilisation des professionnels de l'action médico-sociale a été portée par le Département depuis fin 2013, et a contribué au projet de la PRET.

Concernant concrètement le fonctionnement imaginé pour cette plateforme, la PRET suit un processus qui part du diagnostic, avec la détection des ménages cible, puis par l'accompagnement des travaux via la mobilisation de différents dispositifs d'aide en fonction de la situation des ménages, jusqu'à l'évaluation, c'est-à-dire la mesure des économies d'énergie réalisées par les ménages.

1. Diagnostic

La PRET propose, pour cette première phase expérimentale, de conduire sur ces trois communes une action très forte de repérage et de sensibilisation des habitants pour massifier le nombre de ménages qui s'engagent dans la rénovation et/ou qui bénéficieront d'une aide pour réduire leurs consommations énergétiques.

Pour répondre aux différents niveaux d'intervention nécessaires pour aider concrètement les ménages, la PRET proposera tout d'abord une analyse des besoins, des conseils et l'installation de petits matériels dans le cadre d'un Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME).

L'analyse des besoins faite à cette étape, permettra de déterminer, pour l'ensemble des ménages (locataires, propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, copropriétaires) la suite à réserver.

2. Travaux

Selon le niveau des besoins, les ménages seront orientés vers différents dispositifs :

- Fonds social d'aide aux travaux pour la maîtrise de l'énergie (FSATME) ;
- Microcrédit habitat ;
- Agence nationale de l'habitat (Anah) « Habiter mieux » ;
- Dispositif spécifique pour 150 ménages hors critères Anah des territoires expérimentaux ;
- SEM Énergies POSIT'IF pour les copropriétaires.

2. Évaluation

En fin d'intervention et après au moins une saison complète de chauffage, chaque ménage ayant bénéficié d'une prise en charge via la PRET verra ses factures énergétiques analysées afin de valider l'effectivité de la diminution de ses consommations.

Constat initial

Le Département du Val-de-Marne a fait de la lutte contre la précarité énergétique un des enjeux forts de sa politique de développement durable, en la considérant dès 2009 comme un des cinq axes de son Plan climat énergie territorial (PCET). Par la suite, l'année 2013 a vu la réalisation d'une importante étude qui a permis d'identifier les territoires à l'échelle de l'IRIS (îlots regroupés pour l'information statistique), où une part importante de la population est exposée à une multitude de facteurs de précarité énergétique.

Cette étude, croisée avec l'exposition au bruit et l'usage contraint d'un véhicule motorisé pour les trajets domicile-travail, a permis de donner un visage actualisé, sur la base des données les plus récentes, de la précarité énergétique en Val-de-Marne.

Ce diagnostic, associé au constat d'une nécessaire coordination de l'ensemble des acteurs, a conduit le Département à élaborer un plan de lutte contre la précarité énergétique pour intensifier les actions déjà en cours et en développer de nouvelles pour :

- mieux articuler et coordonner les dispositifs mis en place en Val-de-Marne, par le Département, l'État, la Région, les Villes

et les autres partenaires ;

- expérimenter sur des périmètres ciblés des actions partenariales innovantes et adaptées.

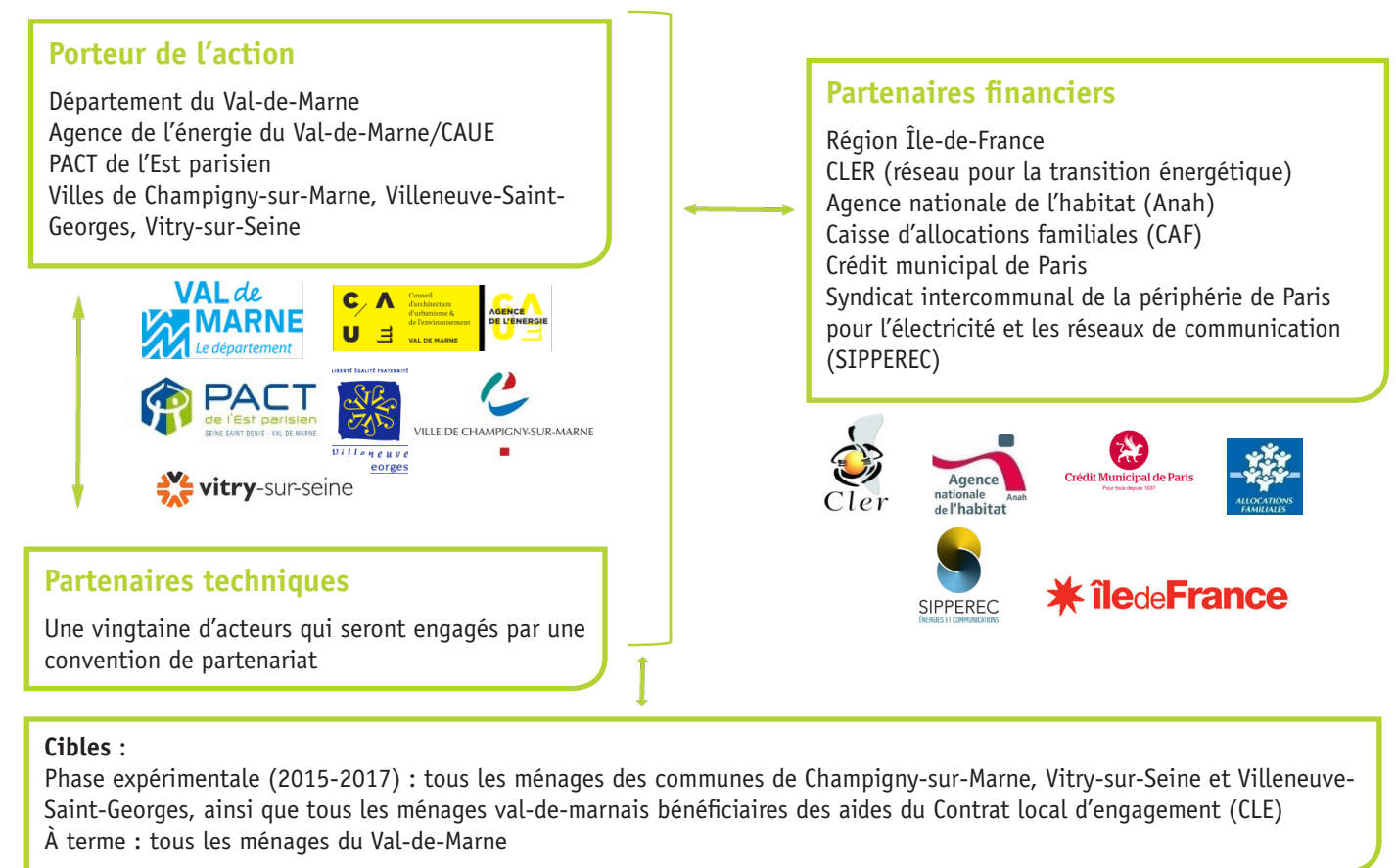
Le Conseil départemental s'est ainsi engagé dans la co-construction d'une Plateforme pour la rénovation énergétique pour tous, la PRET.

Genèse des partenariats

Le Conseil départemental du Val-de-Marne s'est depuis plusieurs années, engagé dans la dynamisation de la rénovation énergétique :

- depuis plusieurs années : soutien financier Espaces info énergie ;
- en 2011 : développement du microcrédit personnel ;
- en 2012 : signature du Contrat local d'engagement (CLE) et depuis janvier 2014, de son avenant qui abonde le programme « Habiter mieux » ;
- depuis décembre 2013 : mise en place d'actions de sensibilisation et de formation des acteurs de terrain (travailleurs sociaux des Espaces départementaux des solidarités et leurs partenaires, ainsi que les allocataires du Revenu de solidarité active dans le cadre des journées d'information et d'orientation) ;
- en 2013 : contribution à la création de la SEM Énergies POSIT'IF, en partenariat avec notamment la Région Île-de-France et la Ville de Paris.
- en 2014 : réalisation du diagnostic de territoire à l'échelle de l'IRIS

Le Département du Val-de-Marne se positionne ainsi en co-animateur de la lutte contre la précarité énergétique, via notamment la construction d'un « plan départemental de lutte contre la précarité énergétique » articulé et coordonné avec les dispositifs mis en place localement par l'État, la Région, les collectivités territoriales et les associations partenaires de ces projets.



>> Organismes porteurs de l'action

Département du Val-de-Marne

Le Département du Val-de-Marne s'est formellement engagé depuis 2009 dans la lutte contre la précarité énergétique en l'inscrivant comme l'un des cinq axes de son Plan climat énergie territorial (PCET). En 2013, il adopte un « plan départemental de lutte contre la précarité énergétique », intensifiant ainsi les actions déjà en place.

Agence de l'énergie du Val-de-Marne

La CAUE Val-de-Marne a pour mission d'encourager à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre liées à la conception et à l'usage des bâtiments (logements, bâtiments tertiaires) comme aux déplacements.

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Val-de-Marne

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne assure les missions de conseil aux particuliers et aux collectivités locales, d'information et de formation des professionnels et de sensibilisation du public, aux questions d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

PACT (Protection - Amélioration - Conservation - Transformation de l'habitat) de l'Est parisien

Le PACT de l'Est parisien est une association spécialisée dans l'amélioration de l'habitat qui accompagne depuis 60 ans les personnes modestes dans la réhabilitation, l'amélioration et l'adaptation de leurs logements, dans les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Il est également le partenaire privilégié des collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs politiques d'intervention sur l'habitat privé.

Villes de Champigny-sur-Marne, Villeneuve-Saint-Georges, Vitry-sur-Seine : ce sont les trois communes pilotes retenues pour l'expérimentation.

>> Partenaires techniques

De nombreux partenaires de différentes natures sont impliqués dans le projet. L'implication des partenaires sera formalisée à travers une convention de partenariat qui précisera les engagements de chacun.

Liste de l'ensemble des partenaires pressentis, qui seront mobilisés au fil de l'avancée du projet de la PRET :

Points rénovation info services (PRIS) et Espace info énergie (EIE) : MVE, La Bouilloire, EIE Nogent-le-Perreux; Citémétrie,

Cité des métiers du Val-de-Marne, SEM Énergies POSIT'IF, Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC), Crédit municipal de Paris,

Réseau des écoacteurs du Val-de-Marne, Maison de l'emploi et des entreprises des bords de Marne, Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie ; Organismes de certification, QUALIBAT, Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), Fédération française du bâtiment (FFB), EDF, GDF Suez, Ordre des Architectes, Écoles d'architectures, Syndicat des architectes du Val-de-Marne.

>> Partenaires financiers

Région Île-de-France pour le Fonds social d'aide aux travaux pour la maîtrise de l'énergie (FSATME)

Les FSATME sont destinés à financer la réalisation de travaux de maîtrise d'énergie en faveur des ménages défavorisés et à engager une politique de prévention tant technique que sociale.

CLER (réseau pour la transition énergétique) pour la récupération des Certificats d'économie d'énergie (CEE) du dispositif SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie)

Le CLER a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, et, plus largement, la transition énergétique. Il coordonne les SLIME, un programme d'information éligible aux Certificats d'économies d'énergie. Il est destiné à accompagner les dispositifs locaux de lutte contre la précarité énergétique en se concentrant sur le repérage et le conseil personnalisé aux ménages modestes, via des visites à domicile.

Agence nationale de l'habitat (Anah) pour la formation des « Ambassadeurs de l'énergie »

L'Anah est un établissement public qui, depuis près de 45 ans, a pour mission d'améliorer le parc de logements privés existants.

L'Anah accorde des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficultés.

Caisse d'allocations familiales (CAF) pour l'articulation des aides spécifiques pour les allocataires

Depuis 60 ans et présent sur tout le territoire, les Caisses d'allocations familiales accompagnent les familles dans leur vie quotidienne en prenant en charge les prestations légales et développant une action sociale familiale sur leurs territoires.

Crédit municipal de Paris pour le microcrédit habitat

CMP Banque, la banque du Crédit Municipal de Paris, est une institution bancaire à vocation sociale qui propose, à travers son réseau d'agences, une gamme de crédits et services pour répondre aux besoins de financement de sa clientèle.

SIPPEREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication) pour les communes adhérentes au syndicat

Le SIPPEREC est un syndicat mixte ouvert qui regroupe plus de 100 collectivités sur 7 départements d'Île-de-France. En lien avec ses compétences fondatrices de l'électricité et réseaux de communication, il propose aux communes différentes prestations de services d'intérêt général comme les groupements de commande, la valorisation des Certificats d'économie d'énergie, etc.

Zoom sur le financement

Le budget global considéré pour une année de fonctionnement de la PRET est de 1 099 752 €, décomposé en temps nécessaire pour la préparation du projet et en coût de l'animation de la plateforme et de l'intervention des partenaires.

La formation des « Ambassadeurs de l'énergie » a fait l'objet d'une ligne budgétaire spécifique. En effet, pour mener à bien ce projet, il sera nécessaire d'accompagner les ambassadeurs et de dégager des moyens au sein des structures partenaires afin de faire face à cette charge nouvelle d'encadrement.

Le financement de ces postes d'« Ambassadeurs de l'énergie » se fait dans le cadre de contrats d'avenir (CDD de 3 ans), soit un financement à 75 % de la part de l'État et à 25 % de la part du Conseil départemental du Val-de-Marne

Les besoins en termes de ressources humaines sont les suivants :

- 1,5 équivalent temps plein (ETP) au sein du Conseil Départemental du Val-de-Marne pour l'encadrement et l'animation ;
- 1,5 ETP au sein de l'Agence de l'énergie du Val-de-Marne/ CAUE et du PACT de l'Est parisien ;
- 12 ETP « Ambassadeurs de l'énergie ».

Communication

Une charte de la communication sera élaborée avec les Villes partenaires de la plateforme, pour garantir la régularité et la récurrence de la communication sur ce sujet.

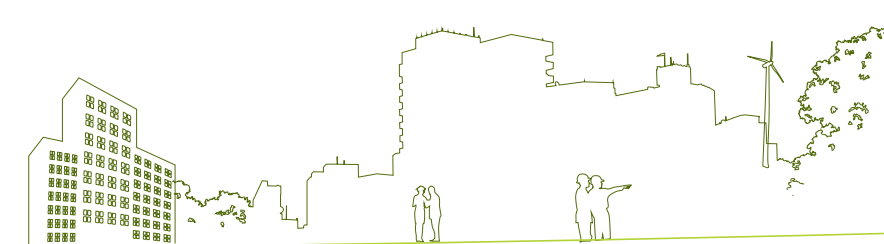
Retour d'expérience

Si ce projet a été construit pour être reproductible avec la perspective et l'ambition d'une extension de son champ d'intervention à l'ensemble du territoire départemental, son coût financier et les moyens humains qu'il nécessite sont conséquents.

Le suivi et l'évaluation tant quantitative que qualitative des résultats de ce projet expérimental seront donc indispensables pour en mesurer l'efficacité et déterminer la pertinence de sa reproduction.

Résultats

- **Le projet est actuellement en cours de mise en œuvre et n'a donc pas encore fourni de résultats.**
- **Au début de l'année 2015, l'ingénieur coordinateur de la PRET a été recruté, ainsi que les 12 « Ambassadeurs de l'énergie ».**



Pour en savoir plus

Conseil départemental du Val-de-Marne

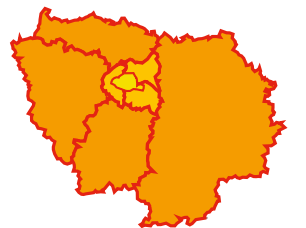
Fabienne Obser Sicard, responsable secteur précarité énergétique - Direction du développement durable

Tél. : 01 56 72 87 17

@ : Fabienne.Sicard@valdemarne.fr

Page dédiée : <http://www.valdemarne.fr/le-conseil-general/developpement-durable/lutter-contre-le-dereglement-climatique/la-lutte-contre-la>

Formation « réaliser un diagnostic socio-technique au domicile de ménages en précarité énergétique »



Objectifs

- Soutenir le déploiement de dispositifs de lutte contre la précarité énergétique tels que les Services locaux d'intervention de la maîtrise de l'énergie et de l'eau ou les ambassadeurs de l'efficacité énergétique en proposant une formation ad hoc au niveau national.
- Former des binômes de formateurs complémentaires (profils énergie et social) sur l'ensemble des régions de France métropolitaine.
- Former des chargés de visite à domicile opérationnels pour détecter et qualifier les ménages en situation de précarité énergétique.

Descriptif de l'action

Le CLER, réseau pour la transition énergétique, a conçu et développé une formation de formateurs dans le but de développer et professionnaliser les pratiques en matière de visites au domicile de personnes en situation de précarité énergétique.

Aujourd'hui, le CLER coordonne une formation « réaliser un diagnostic socio-technique au domicile de ménages en précarité énergétique » dispensée par 16 organismes de formation dans toute la France. Chaque organisme est constitué d'un binôme de formateurs afin d'assurer la complémentarité entre les sujets techniques et énergétiques et l'approche psycho-sociale dans la conduite des visites à domicile.

Destinée à des chargés de visite à domicile, cette formation leur permet d'être pleinement opérationnels pour détecter et qualifier les situations de précarité énergétique, voire orienter les ménages afin qu'ils bénéficient de la prise en charge la plus adaptée.

La formation s'adresse à toute personne en charge de réaliser des visites au domicile de



Kit solidarité énergie

Territoire concerné

>> L'ensemble de l'Île-de-France (opération nationale)

Date de mise en œuvre

>> Conception et production de la formation en 2014

>> 1^{ères} formations dispensées au 2^e semestre 2014

>> Action pérenne (formations dispensées tous les ans, avec plusieurs sessions annuelles)

Porteur de l'action

>> CLER (Réseau pour la transition énergétique)

Maîtrise d'œuvre en Île-de-France

>> Institut régional de formation sanitaire et sociale de la Croix-Rouge française avec Croix-Rouge Insertion - IDEMU

>> Passag/e/s avec le Comité national de liaison des régions de quartier (CNLRQ) et l'Agence locale de l'énergie et du climat MVE

Partenaires techniques

>> Croix-Rouge Insertion - IDEMU

>> Institut régional de formation sanitaire et sociale de la Croix-Rouge Île-de-France

>> Soleni (groupe ULISSE)

>> Agence nationale de l'habitat

>> Centre académique de formation continue (CAFOC)

Partenaires financiers

>> ADEME

>> Fondation MACIF

>> RÉUNICA

Cibles

>> Chargés de visites à domicile

Mise à jour : avril 2015

ménages en précarité énergétique afin d’y effectuer un diagnostic socio-technique :

- essentiellement des personnes éloignées de l’emploi avec peu de qualification (recrutées dans le cadre des emplois d’avenir, de l’insertion ou d’autres dispositifs d’aide au retour à l’emploi) ;
- dans le cadre de programmes tels que les Services locaux d’intervention pour la maîtrise de l’énergie (SLIME), les Ambassadeurs de l’efficacité énergétique de l’Agence nationale de l’habitat (Anah), les Éco-compagnons de la Région Île-de-France, les Éco-diagnostiqueurs de la Région Provence-Alpes-Côtes-d’Azur (PACA), les emplois d’avenir recrutés par les régies de quartier pour la réalisation de services de proximité relevant d’une économie de précaution, les salariés en parcours d’insertion professionnelle du réseau Coorace et tout autre dispositif d’intervention à domicile visant la maîtrise de l’énergie.

Objectifs pédagogiques de la formation

- acquérir des techniques de communication adaptées pour entrer en relation avec un ménage à son domicile et lui apporter des conseils sur la maîtrise de l’énergie ;
- apprendre à évaluer la situation socio-économique du ménage, son mode de vie et ses pratiques quotidiennes en échangeant avec les membres de la famille ;
- savoir identifier les principaux postes de consommations d’eau et d’énergie dans un logement en recueillant des informations et en utilisant des appareils de mesure ;
- savoir installer des équipements permettant de réaliser des économies d’eau et d’énergie ;
- savoir utiliser le logiciel de visite : saisie de données, calcul des économies potentielles et compte-rendu.

Programme

- les enjeux de la lutte contre la précarité énergétique : causes et impacts ;
- la notion de confort thermique ;
- les dispositifs existants de lutte contre la précarité énergétique ;
- les postes de consommation d’eau et d’énergie ;
- l’énergie dans le logement : unités de mesure et conversion ;
- équipements, éco-gestes et matériels économes : chauffage, ventilation, eau froide et eau chaude sanitaire, éclairage, veilles et cuisson ;
- les éléments déterminants sur une facture d’énergie ;
- la posture professionnelle à adopter ;
- les besoins fondamentaux et les a priori sur les comportements énergivores ;
- entrer en relation dans un espace privé ;
- une communication efficace pour inciter le ménage à adopter des éco-gestes ;
- la mission du chargé de visite ;
- déroulé d’une visite type et utilisation du logiciel de visite ;
- mises en situation et auto-évaluation ;
- notions de sécurité.

Durée de la formation : 2 fois 4 jours avec une intersession de 2 à 3 semaines

Nombre de participants : de 7 à 15

Constat initial et genèse des partenariats

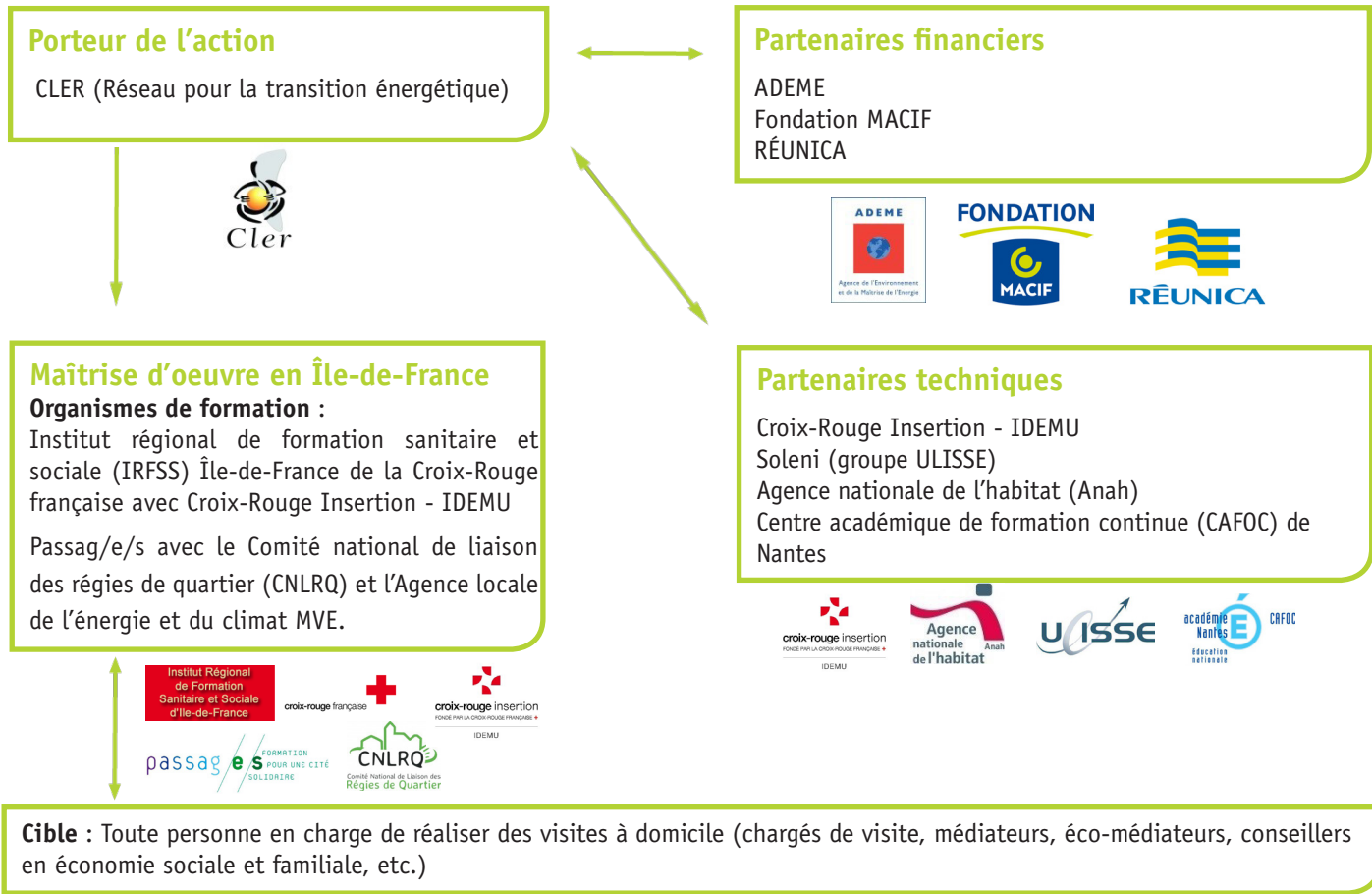
Cette action a été lancée pour répondre à un besoin de déployer et de professionnaliser les diagnostics socio-techniques menés lors de visites à domicile des ménages en situation de précarité énergétique.

Le CLER s’est appuyé sur son expertise acquise notamment suite au projet européen ACHIEVE qui a permis, entre mai 2011 et avril 2014, le développement d’un module de formation sur le conseil en énergie à domicile, la formation de plus de 90 conseillers en énergie dans cinq pays, la conception des outils pour le déploiement de visites à domiciles et la réalisation de visites énergie auprès de plus de 1 900 ménages. En France, le CLER, CRI - IDEMU et le Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarités (GERES) ont participé au projet.

Plusieurs formations traitent du volet énergétique (sensibilisation à la précarité énergétique, éco-gestes) mais il n’existait alors pas de formation sur la prise en charge globale des ménages combinant le volet énergétique et le volet social.

Pour répondre à ce besoin, le CLER a sollicité les partenaires spécialisés tels que l’ADEME (service Formation externe), l’Institut de formation sanitaire et sociale de la Croix-Rouge (IFRSS IDF), Soleni (groupe ULISSE) et a travaillé sur l’ingénierie pédagogique avec le Centre Académique de Formation Continue (CAFOC) de Nantes.

Partenariats



>> Organisme porteur de l’action

CLER, Réseau pour la transition énergétique

Le CLER est une association agréée de protection de l’environnement créée en 1984 et habilitée à siéger dans les instances nationales par arrêté du 20 décembre 2013. Il a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l’énergie, et, plus largement, la transition énergétique. Aujourd’hui, le CLER fédère un réseau de près de 200 structures professionnelles réparties sur l’ensemble du territoire.

En matière de lutte contre la précarité énergétique, le CLER :

- co-anime le réseau des acteurs contre la pauvreté et la précarité énergétique dans le logement (RAPPEL) ;
- coordonne les Services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME), un programme d'information éligible aux Certificats d'économies d'énergie (CEE) destiné à accompagner les dispositifs locaux de lutte contre la précarité énergétique en se concentrant sur le repérage et le conseil personnalisé aux ménages modestes, via des visites à domicile ;
- a participé aux projets nationaux et européens : Concert'Action Précarité Énergétique, ACHIEVE (des visites à domicile pour détecter et accompagner les ménages modestes en précarité énergétique) et EPEE (European fuel poverty and energy efficiency)

>> Maitrise d'œuvre

Organismes de formation en Île-de-France

En Île-de-France, deux groupements de formateurs sont agréés pour dispenser la formation :

- Institut régional de formation sanitaire et sociale (IRFSS) Île-de-France de la Croix-Rouge française avec Croix-Rouge Insertion - IDEMU
- Passag/e/s avec le Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ) et l'Agence locale de l'énergie et du climat MVE.

Cette formation est assurée par une équipe de formateurs pluridisciplinaire permettant d'allier une solide expertise technique à la fois sur les questions de précarité énergétique et d'accompagnement social.

>> Partenaires techniques

La formation a été coordonnée par le CLER, coproduite par l'ADEME, le CAFOC de Nantes, Croix-Rouge Insertion - IDEMU, l'IRFSS de la Croix-Rouge Île-de-France et Soleni du groupe ULISSE. Le Centre Académique de Formation Continue (CAFOC) et le service Formation externe de l'ADEME ont travaillé sur l'ingénierie de formation. Croix-Rouge Insertion - IDEMU et Soleni (groupe ULISSE) ont travaillé sur les modules relevant des questions énergétiques. L'Institut régional de formation sanitaire et sociale de la Croix-Rouge Île-de-France a travaillé sur les modules de communication et psychologie : comment entrer dans le logement, ne pas porter de jugement, etc.

>> Partenaires financiers

La formation a été coordonnée par le CLER, cofinancée par l'ADEME, la Fondation MACIF et RÉUNICA. Les partenaires ont financé la conception de la formation, la formation des formateurs (2 fois 3 jours à Paris), la plaquette de présentation.

 Retour d'expérience

Cette action est réalisée à une échelle nationale, et donc reproduite sur différents territoires. Toutes les régions étant couvertes par un organisme de formation, il n'est pas prévu de former de nouveaux formateurs. L'enjeu aujourd'hui est d'améliorer la diffusion de la formation : des contacts ont été pris avec divers relais, notamment des instituts de formations.

 Résultats

- À ce jour, 16 organismes de formation sont agréés sur l'ensemble des régions françaises (hors Outre-mer).
- Fin janvier 2015, 69 stagiaires chargés de visites ont été formés sur 9 sessions à l'échelle nationale.
- Les premiers retours en Île-de-France indiquent une réponse aux attentes à hauteur de 93 %.

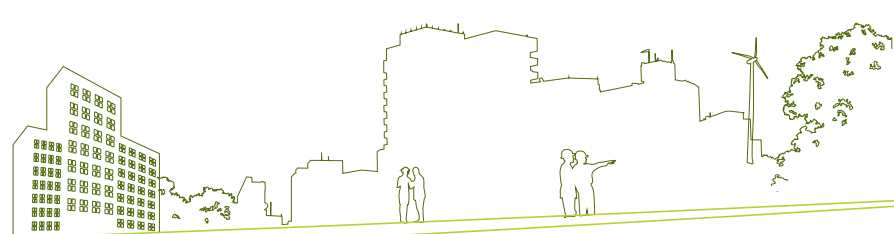
Pour en savoir plus

CLER, réseau pour la transition énergétique
Bouchra Zeroual, responsable de projet « animation de réseau »
Tél. : 01 78 35 05 42
@ : bouchra.zeroual@cler.org

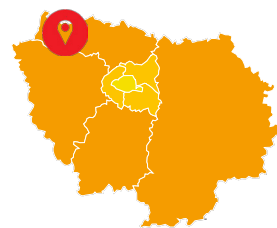
Formateurs en Île-de-France
Institut régional de formation sanitaire et sociale (IRFSS) Île-de-France avec Croix-Rouge Insertion - IDEMU :
@. : julie.solenne@idemu.org

Passag/e/s avec le Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ) et l'Agence locale de l'énergie et du climat MVE :
@ : accueil@passages-formation.fr

Pages dédiées :
<http://www.cler.org/Se-former-au-diagnostic>
<http://www.idemu.org/spip.php?breve487>
<http://www.passages-formation.fr/formation/realiser-un-diagnostic-sociotechnique-au-domicile-de-menages-en-precarite-energetique/>



Opération programmée d'amélioration de l'habitat dans le Parc naturel régional du Vexin français



Territoire concerné

>> Parc naturel régional du Vexin français (départements du Val-d'Oise (95) et des Yvelines (78))

Date de mise en œuvre

>> 1^{ère} convention : signature le 02/07/2003 pour une application du 02/07/2003 au 31/07/2006
>> 2^e convention de prolongation : signature le 03/08/2006 pour une application du 01/08/2006 au 31/12/2007
>> Mise en œuvre achevée

Maître d'ouvrage

>> PNR du Vexin français

Maître d'œuvre

>> Les PACT du Val-d'Oise et des Yvelines

Partenaires signataires et financeurs

>> Agence nationale de l'habitat (Anah)
>> ADEME

Cibles

>> Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs éligibles aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)

Objectifs

- **L'objectif principal de cette OPAH Énergie visait à l'amélioration du parc de logements privatif, de propriétaires occupants ou bailleurs, notamment sur le plan des économies d'énergie et la promotion des énergies renouvelables.**
- **À son origine en 2003, l'objectif global s'élevait à 755 opérations d'amélioration sur les communes des deux départements concernés, soit :**

Description de l'action

Qu'est-ce qu'une OPAH ?

Créées en 1977, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) constituent depuis trente ans l'outil principal par lequel est réalisé la réhabilitation des centres urbains et des bourgs ruraux.

L'efficacité de ces outils tient, pour une grande part, à la pertinence du partenariat « collectivités territoriales-État-Anah » qui contribue à déclencher chez les propriétaires privés des dynamiques de réinvestissement. Les territoires concernés par ces programmes bénéficient ainsi d'aides majorées par rapport au secteur diffus (territoires hors programmes).

L'OPAH Énergie du Parc naturel régional du Vexin

L'OPAH Énergie, initiée par le PNR du Vexin français et ses 94 communes avait débuté le 1^{er} août 2003 pour une durée initiale de trois ans.

Les objectifs qualitatifs sont les suivants :

- améliorer l'état et le confort du parc de logements ancien ;
- produire des logements locatifs de qualité et accessibles à tous ;
- augmenter l'offre locative par la remise sur le marché de logements vacants ;



© PNR du Vexin français

- lutter contre l'inconfort et les risques liés au bâti (saturnisme, personnes handicapées ou âgées...) ;
- améliorer les qualités thermiques des bâtiments et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables ;
- encourager les opérations de ravalement ;
- valoriser le cadre de vie du territoire du Parc.

Les objectifs quantitatifs sont les suivants :

- 561 dans le Val-d'Oise et 194 dans les Yvelines ;
- 526 concernant des propriétaires occupants ;
- 229 concernant des propriétaires bailleurs.

Lors de la prolongation de la convention en 2006, les objectifs s'élevaient à 400 opérations d'amélioration sur les communes des deux départements concernés, soit :

- 300 dans le Val-d'Oise et 100 dans les Yvelines ;
- 300 concernant des propriétaires occupants, dont 100 lors du 2^e semestre 2006 et 200 pendant l'année 2007 ;
- 100 concernant des propriétaires bailleurs, dont 34 lors du 2^e semestre 2006 et 66 pendant l'année 2007.

Arrivée à son terme légal au 31 juillet 2006 sur un bilan contrasté entre les deux départements concernés par le Parc, cette opération d'envergure a été prolongée par avenant à la convention d'opération initiale afin de couvrir au mieux les objectifs fixés initialement, et même de les dépasser en fixant des objectifs quantitatifs supplémentaires.

Concrètement, différents types d'aides ont été mis en place dans le cadre de cet OPAH, dont les modalités ont évolué entre les 3 premières années et la prolongation :

- majoration des aides de l'Anah ;
- subvention aux énergies renouvelables ;
- subventions pour les murs et façades.

La mise en place d'une dynamique d'OPAH est passée par un important travail d'accueil, d'animation et de communication. Différents supports ont ainsi été mobilisés pour toucher le grand public sur la réalisation de travaux : plaquettes générales et thématiques, affiches, panneaux de chantier, articles de presse. La présence de terrain a été renforcée via notamment une permanence mensuelle à la Maison du Parc, une exposition itinérante et des permanences dans les communes, les Rencontres de l'habitat, la Fête du Parc et des réunions publiques ponctuelles. Enfin, des relances régulières et des courriers d'information ciblés ont été émis afin de remotiver certains propriétaires sur leurs projets de travaux, ou de toucher spécifiquement certains publics (personnes âgées, agriculteurs du Vexin, propriétaires de logements vacants, etc.).

Une démarche de mobilisation des élus et des partenaires a également été un facteur clé de la promotion de l'opération et de son succès.

Le volet énergie

L'OPAH du Vexin français a bénéficié d'une animation particulière autour du thème des économies d'énergie et des énergies renouvelables. Un ingénieur thermicien a pu réaliser des bilans thermiques dans les logements visités pour orienter les choix de travaux vers une plus grande efficacité énergétique.

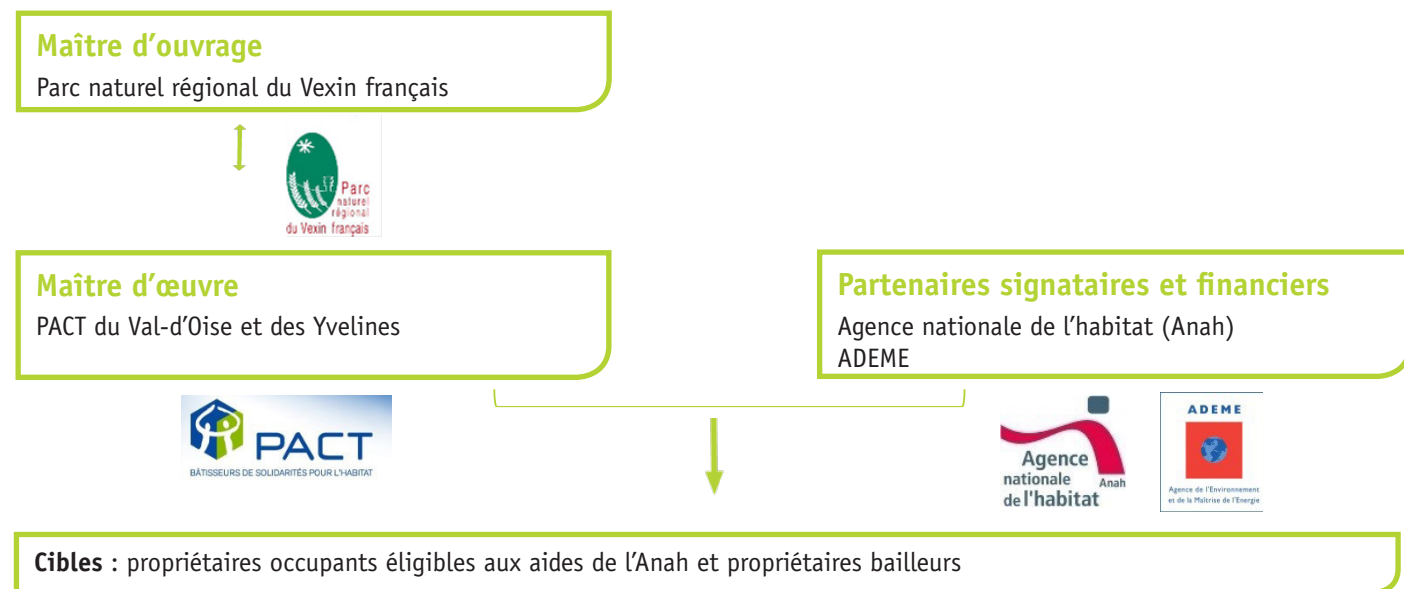
Par ailleurs l'OPAH énergie a permis d'aider les premières installations solaires thermiques dans le Parc et d'en vérifier la pertinence.

Constat initial et genèse du projet

C'est à l'occasion des premières études du potentiel de réhabilitation de logements que s'est imposée l'idée de réaliser une opération unique, sur la totalité des 94 communes du Parc. En 2001, actualité aidant, il est apparu indispensable de donner à cette opération une forte ambition en matière d'économies d'énergie en plus des objectifs initiaux de restauration du patrimoine et de diversification de l'offre de logements : le volet « énergie ».

Genèse des partenariats

L'animation d'une OPAH Énergie sur 94 communes rurales a mobilisé les efforts des équipes du Parc et des PACT du Val-d'Oise et des Yvelines, deux associations spécialisées dans ce type d'opérations. À souligner également la mobilisation des équipes municipales, maires et délégués au Parc qui, en faisant passer l'information auprès des bénéficiaires potentiels, ont été les véritables « chevilles ouvrières » de l'OPAH, et finalement en grande partie les responsables de son succès.



>> Maîtrise d'ouvrage

Parc naturel régional du Vexin français

Créé en mai 1995, le Parc naturel régional du Vexin français est géré par un Syndicat mixte qui regroupe la Région Île-de-France, les Départements du Val-d'Oise et des Yvelines, les 99 communes et 9 communautés de communes adhérentes. Le Parc est un outil de gestion et d'aménagement au service d'un territoire et de ses habitants. Il met en œuvre un projet de développement harmonieux et équilibré, basé sur la préservation de ses patrimoines naturels, culturels et bâtis.

>> Maîtrise d'œuvre

PACT du Val-d'Oise et des Yvelines

Les PACT sont des associations spécialisées dans l'amélioration de l'habitat qui accompagnent les personnes modestes dans la réhabilitation, l'amélioration et l'adaptation de leurs logements. Ils sont également les partenaires privilégiés des collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs politiques d'intervention sur l'habitat privé.

>> Partenaires financiers

Agence nationale de l'habitat (Anah)

L'Anah est un établissement public qui, depuis près de 45 ans, a pour mission d'améliorer le parc de logements privés existants. L'Anah accorde des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficultés.

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

L'ADEME a permis le financement du poste d'ingénieur thermicien via les Contrats d'objectifs territoriaux (COT). Ces contrats permettent aux territoires volontaires de renforcer leur politique locale de développement durable sur les thématiques de l'environnement et de l'efficacité énergétique. Pour trois ans (renouvelables pour les Pays et les Parcs naturels régionaux), les territoires engagés disposent d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME pour se doter de moyens d'animation et mettre en œuvre un projet territorial qui se décline dans un plan d'actions adapté au contexte local.

Par ailleurs, d'autres partenaires ont été impliqués, non pas sur le financement du dispositif en tant que tel, mais sur le co-financement des dossiers de travaux : Conseils départementaux, Caisses de retraite, Région Île-de-France, Caisse d'allocations familiales.

Zoom sur le financement

Le montant total des travaux d'amélioration de l'habitat générés par l'OPAH Énergie pendant 4 ans et demi s'élève à près de 14 millions d'euros (en moyenne, plus de 17 000 € de travaux par logement). Le montant total des aides publiques apportées dépasse cinq millions d'euros, dont 400 000 € apportés par le Parc et 250 000 € par les communes ou les Communautés de communes.

Le poste d'ingénieur thermicien a été financé par l'ADEME, via le dispositif de Contrats d'objectif territoriaux.

Retour d'expérience

La première année d'OPAH s'est caractérisée par la mise en place progressive des outils opérationnels. Compte tenu du nombre important de communes, ce territoire a été difficile à mobiliser et le lancement de l'opération a été assez long. Au terme des deux premières années d'opération, les résultats paraissaient limités par rapport aux objectifs issus de l'étude pré-opérationnelle.

Différents points de blocage ont été mis en évidence, et parmi les principaux :

- une grande partie de la population ayant des revenus au-dessus des barèmes des organismes financeurs ;
- des propriétaires bailleurs hésitants et des projets longs à élaborer (pour différentes raisons évoquées plus loin dans le bilan) ;
- une implication hétérogène des communes ;
- une information difficile à faire passer compte tenu d'un territoire vaste et peu dense.

Un plan de relance a ainsi été mis en œuvre à partir de mars 2005. Il s'est traduit par une amélioration des résultats, attestant d'un réel potentiel de projets de travaux et de la présence de particuliers éligibles sur le territoire. Cependant, cet éveil tardif laissait craindre que de nombreux projets ne puissent voir le jour avant la fin de l'OPAH. C'est pourquoi l'idée d'une prolongation au-delà des trois ans initialement prévus a été abordée avec l'Anah puis concrétisée.

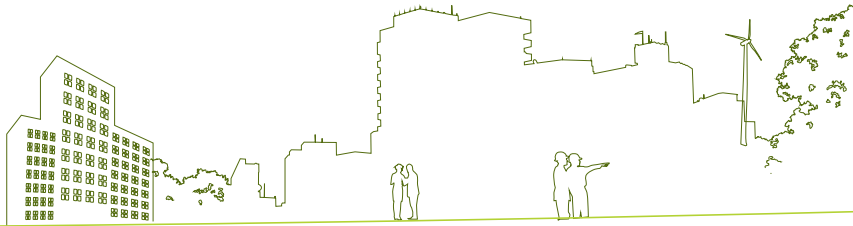
Les 18 mois supplémentaires du dispositif opérationnel auront permis de réaliser les objectifs globaux de l'opération en poursuivant les mêmes objectifs qualitatifs que ceux de la convention initiale, mais avec une attention plus particulièrement à la remise sur le marché de logements vacants, la production de loyers maîtrisés, l'éradication de l'habitat indigne ou insalubre et la remise en état des façades dans les règles de l'art.

Le succès de l'OPAH Énergie repose en grande partie sur la promotion de l'opération par les élus dans leur commune et leur rôle incitateur envers les propriétaires, mais aussi par d'autres acteurs tels que les partenaires sociaux ou les professionnels de l'immobilier et du bâtiment.

De manière générale, cette initiative - qui à l'époque constituait une des premières initiatives où un accompagnement direct de terrain sur les aspects énergétiques était mis en place - a permis de souligner que cette proximité auprès des ménages et cet accompagnement technique étaient de véritables leviers déclencheurs de la décision d'intervention.

Résultats

- **Le bilan final de l'OPAH Énergie du PNR du Vexin français montre des résultats finalement satisfaisants. Les objectifs ont été atteints et même dépassés pour les propriétaires bailleurs comme pour les propriétaires occupants (à l'exception pour ces derniers des travaux de ravalement).**
- **Près de 2 600 contacts directs ont été pris, ce qui a permis la réalisation de plus de 1 100 interventions différentes, tant chez des propriétaires occupant leur logements que sur des logements en location. Au total, pas moins de 805 logements ont bénéficié de conseils techniques et d'aides financières.**



- Grâce à l'accent mis sur le volet énergie, les économies générées chez l'ensemble des bénéficiaires sont ainsi estimées à 54 000 € par an. Pendant les 4 années et demi de l'opération, les intentions de travaux exprimées par les propriétaires (contacts) ont été dominées par les travaux liés au volet énergie. Au total, près de 63 % des contacts ont émis un ou plusieurs projets de travaux liés au volet énergie.
- 150 bilans thermiques simplifiés ont été réalisés et aboutissent aux résultats suivants :
 - Plus de 190 tonnes de CO₂ non rejetées dans l'atmosphère par an (moyenne 1,2 tonne par opération),
 - Économie de 40 667 € par an pour les ménages (moyenne 268 € par opération).

Pour en savoir plus

Parc naturel régional du Vexin français
Sandrine Chauffour, chargée de mission Plan climat énergie territorial
Tél. : 01 34 48 66 28
@ : s.chauffour@pnr-vexin-francais.fr

Le microcrédit habitat



Objectifs

- Permettre aux franciliens exclus du système bancaire classique et disposant d'une capacité de remboursement de concrétiser un projet de rénovation.
- Favoriser l'inclusion bancaire et prévenir le malendettement ou le surendettement des personnes par l'accompagnement.

Description de l'action

Il s'agit d'un élargissement des critères du microcrédit personnel classique pour permettre aux propriétaires occupants modestes de financer la réalisation de travaux dans leur logement. Le microcrédit peut venir en complément ou en relais des subventions publiques. Il peut également ouvrir le droit à l'allocation logement.

Caractéristiques

Les montants qui peuvent être empruntés vont de 300 à 10 000 € pour une durée variant de 6 à 72 mois, au taux de 4 %.
La Caisse des dépôts et consignation garantit les prêts à hauteur de 50 % via le Fonds de cohésion sociale (FCS).

Les critères d'éligibilité sont donc ceux du microcrédit personnel classique :

- ne pas pouvoir bénéficier d'un prêt classique ;
- disposer d'une capacité de remboursement, même minime ;
- avoir un projet.

Auxquels s'ajoute un critère spécifique au microcrédit habitat :

- être propriétaire occupant.

Concernant le projet, dans le cadre du microcrédit habitat, il concerne des travaux dans le logement occupé par le propriétaire occupant. Ces travaux (i) doivent s'inscrire dans la liste des travaux finançables par l'Agence nationale de l'habitat (résorption de l'habitat insalubre, réduction de la précarité énergétique, adaptation du logement occupé par une personne âgée ou handicapée) ou (ii) doivent être des travaux de copropriété.



Territoire concerné
>> L'ensemble de l'Île-de-France

Date de mise en œuvre
>> Juin 2014

Porteur de l'action
>> Crédit Municipal de Paris

Partenaires institutionnels et financiers
>> Caisse des dépôts et consignations
>> Conseils départementaux de Paris, de l'Essonne, du Val-de-Marne, de Seine-Saint-Denis

Partenaires financiers prêteurs
>> La Banque Postale
>> Parcours Confiance Île-de-France (Caisse d'épargne)

Partenaires techniques prescripteurs
>> PACTs
>> Habitat & Développement
>> Point rénovation info service
>> Caisses de retraite
>> Maison départementale des personnes handicapées
>> Centres communaux d'action sociale
>> Services sociaux départementaux

Partenaires instructeurs/ accompagnateurs
>> Opérateurs de l'habitat : PACTs, Habitat & Développement, Urbanis, Ozone, Service social chatelain

Cibles
>> Propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah et répondant aux critères d'accession au microcrédit personnel

Mise à jour : avril 2015

Fonctionnement

Les opérateurs de l'habitat peuvent assurer le montage technique et financier du dossier, en évaluant la capacité de remboursement des ménages. Les permanents du Crédit Municipal de Paris (CMP) informent, forment et apportent un appui technique aux opérateurs dans le cadre de l'instruction des demandes de microcrédit. La cellule d'instruction du CMP, composée de bénévoles, peut instruire les demandes orientées par l'opérateur lorsque celui-ci n'est pas familiarisé avec le microcrédit par exemple. Ainsi, les opérateurs de l'habitat s'appuient sur l'expertise « microcrédit » du CMP et le CMP s'appuie sur l'expertise « habitat » des opérateurs.

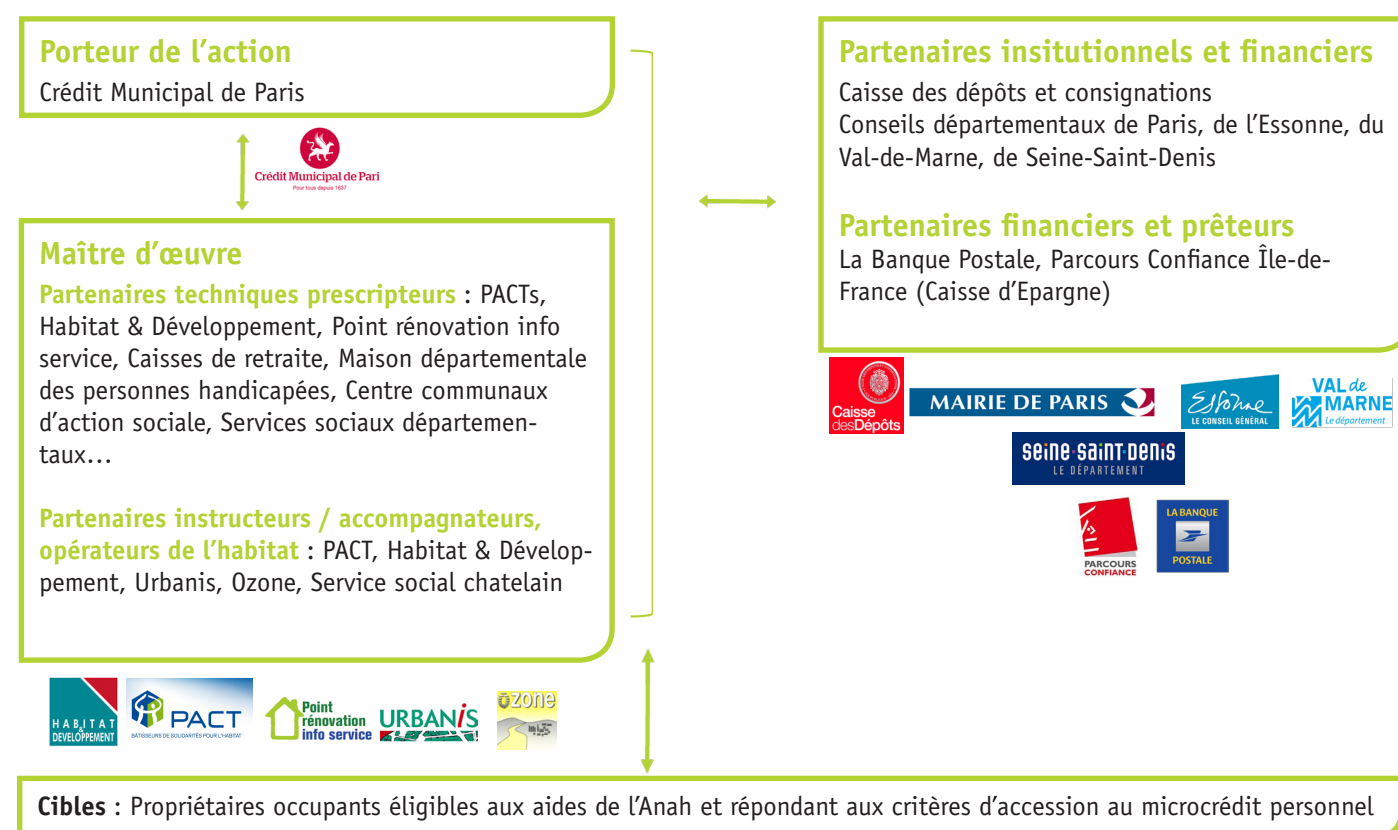
Le comité de crédit composé du CMP et des banques partenaires, La Banque Postale et Parcours Confiance Île-de-France (Caisse d'Épargne), examine les dossiers et statue sur la demande. Les banques partenaires portent ensuite l'offre de prêt.

Constat initial / origine du projet

Le microcrédit, par son objet social et le public auquel il s'adresse, est apparu comme une alternative possible aux problématiques de financement de reste à charge des travaux des ménages en situation de précarité énergétique. Cependant les caractéristiques du microcrédit personnel, développé historiquement pour financer majoritairement des projets d'insertion professionnelle (mobilité, formation, etc.), devaient évoluer pour s'adapter à cette typologie de projet. Le plafonnement des montants (3 000 €) et la durée d'emprunt notamment devaient être relevés.

Aussi en 2013, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a lancé une expérimentation sur le microcrédit habitat, microcrédit dédié à la réalisation de travaux pour les propriétaires occupants. Le Crédit Municipal de Paris qui porte la plateforme de microcrédit personnel en Île-de-France depuis 2008, coordonne cette expérimentation sur la région depuis juin 2014.

Partenariats



>> Organisme porteur de l'action / maîtrise d'ouvrage

Le Crédit Municipal de Paris

Le Crédit Municipal de Paris (CMP) est un établissement public à vocation sociale qui a été créé en 1637 pour combattre l'usure. Son activité historique est le prêt sur gage, qui consiste à déposer en gage des objets de valeur afin de recevoir un crédit rapidement. Le dispositif sur le microcrédit personnel en Île-de-France a été lancé en octobre 2008 par le CMP avec le soutien de la Ville de Paris et de la Caisse des Dépôts et de Consignations. Depuis, les départements de la Seine Saint Denis, du Val de Marne et de l'Essonne, se sont associés au dispositif et le soutiennent également. Le service au sein du CMP fonctionne avec une équipe de 6 salariés (dont une Conseillère en économie sociale et familiale) et de 22 bénévoles. Depuis juin 2014, le CMP coordonne la mise en place de l'expérimentation sur le microcrédit habitat en Île-de-France.

>> Partenaires techniques prescripteurs

Ce sont les structures en contact avec les mêmes publics que le microcrédit et qui sont donc susceptibles d'orienter les ménages vers le dispositif. Il s'agit notamment des opérateurs de l'habitat, des Points rénovation info service, des caisses de retraite, des Maisons départementales des personnes handicapées, des Centres communaux d'action sociale, des services sociaux départementaux...

>> Partenaires instructeurs – accompagnateurs

Ce sont les structures qui renseignent, orientent, et accompagnent les ménages. Ils peuvent instruire également les dossiers. Il s'agit en particulier des opérateurs de l'habitat : PACTs, Habitat & Développement, Urbanis, Ozone. On peut également citer le service social Chatelain ou les Restos du cœur.

>> Partenaires institutionnels et financiers

Caisse des dépôts et consignation (CDC)

L'institution a lancé l'expérimentation sur le microcrédit habitat au niveau national en 2013. La CDC garanti les prêts à hauteur de 50 % via le Fonds de cohésion sociale.

Les Conseil départementaux de Paris, de l'Essonne, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis

Ils apportent un appui institutionnel et financier pour l'accompagnement des ménages et la bonification des taux.

>> Partenaires financiers et prêteurs

La Banque Postale et Parcours Confiance Île-de-France (Caisse d'Épargne)

Ce sont les deux banques prêteuses agréées par la Caisse des dépôts et consignations.

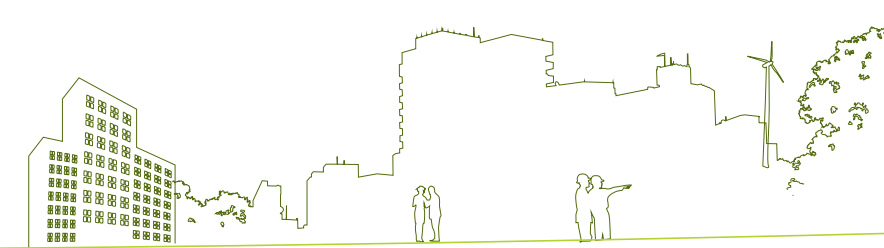
Retour d'expérience

Les facteurs de réussite de l'action sont :

- la reconnaissance par l'Anah ;
- des partenaires convaincus. Une bonne appropriation de l'outil par les acteurs de l'habitat permet de mieux informer les publics de l'existence du dispositif et de lever les freins psychologiques éventuels provoqués par la notion de « crédit » et d'« endettement ». Au contact de certains opérateurs, on constate que pour les services sociaux « classiques » ou pour les associations, l'appropriation est très différente, non pas d'une structure à l'autre, mais d'une personne à l'autre.

Les difficultés rencontrées et les perspectives d'amélioration :

- le microcrédit habitat souffre encore d'un déficit de notoriété ;
- la réticence culturelle de certains demandeurs potentiels ou opérateurs, qui sont plus à l'aise avec les subventions. Cependant, on note un intérêt accru des collectivités et opérateurs qui sollicitent le CMP pour une présentation du dispositif, notamment dans l'optique du montage d'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat).



➤ Résultats

- 15 personnes accompagnées et aucun impayé constaté pour le moment.
- Le taux d'acceptation des demandes de prêt est de 72,7 % (contre 80 à 85 % pour le microcrédit personnel).
- Sur l'ensemble des dossiers instruits, 25 % l'ont été par la cellule du CMP et 75 % par les partenaires (contre un rapport de 65 % pour le CMP et 35 % pour les partenaires concernant le microcrédit personnel).

Pour en savoir plus

Crédit Municipal de Paris

Lucie Petiteau, chef de projet Microcrédit, adjointe du service Microcrédit et orientation sociale

Tél. : 01 44 61 63 94

@ : lupetiteau@creditmunicipal.fr

Des Murs aux toits, dispositif d'auto-réhabilitation accompagnée



➤ Objectifs

Les objectifs de ce dispositif ont aussi bien une portée sociale que technique :

- favoriser l'adaptation et l'appropriation du logement par une démarche sociale dynamisante ;
- favoriser l'insertion sociale des personnes et diminuer le besoin d'assistance ;
- participer à l'aide à la famille et à l'enfance par l'amélioration du cadre de vie ;
- réduire les consommations d'énergie et les charges ;
- préserver le patrimoine bâti et contribuer à la vie économique par la réalisation de travaux ;
- apprendre les techniques nécessaires à l'entretien de son logement ;
- 38 chantiers d'entraide par an, 24 ateliers collectifs ou individuels et 8 mini chantiers.

Territoire concerné

>> Ville des Mureaux (78)

Date de mise en œuvre

>> 2003, action pérenne

Porteur de l'action

>> Centre communal d'action sociale des Mureaux

Partenaires

>> Ville des Mureaux : services Habitat, Citoyenneté et proximité, Salubrité, Groupe d'entraide mutuelle
>> Énergies solidaires
>> Conseil départemental des Yvelines
>> Caisse d'allocation familiale des Yvelines

Prestataire technique

>> Bleu Oxygène Développement

Partenaires financiers

>> État
>> Ville des Mureaux
>> Conseil départemental des Yvelines
>> Caisse d'allocation familiale des Yvelines
>> Bailleurs sociaux : Opievoy et Osica

Cibles

>> Habitants des Mureaux, quel que soit leur statut d'occupation

🌀 Descriptif de l'action

Le dispositif Des Murs aux toits propose aux Muriotins, quel que soit le statut d'occupation de leur logement, un encadrement technique et un accompagnement social à la réalisation de travaux par des chantiers d'entraide et des ateliers pédagogiques. Ce dispositif d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) est porté par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville.

Les chantiers d'entraide reposent sur la participation des familles aux travaux qui se déroulent chez eux et sur l'adhésion à l'accompagnement social proposé. Les familles sont donc parties prenantes des travaux et non spectatrices. Chaque chantier se conçoit de manière individuelle et de



Isolation de combles en auto-réhabilitation accompagnée

Mise à jour : juin 2015

façon à répondre au mieux aux difficultés rencontrées par les familles. Les travaux réalisés peuvent donc être de nature très variable. Cela va de travaux d'embellissement et menus travaux, notamment pour les locataires du parc social, jusqu'aux travaux d'isolation et d'aménagement pour des propriétaires occupants. L'encadrement technique est réalisé par les équipes de Bleu Oxygène, le prestataire technique de l'opération.

En plus de la participation technique aux travaux, une participation financière à l'achat des matériaux est demandée aux familles en fonction de leurs revenus, pour consolider un peu plus leur appropriation du projet.

La grille de participation financière à l'achat des matériaux est de :

- 20 € pour un reste à vivre compris entre 0 et 7 € par jour et par personne
- 10 % pour un reste à vivre compris entre 7,1 et 10 € par jour et par personne
- 20 % pour un reste à vivre compris entre 10,1 et 13 € par jour et par personne
- 40 % pour un reste à vivre compris entre 13,1 et 16 € par jour et par personne
- 100 % si le reste à vivre est supérieur à 16 €

Des ateliers à domicile sont également possibles pour la réalisation de menus travaux comme le montage de meubles.

Des ateliers collectifs sont également proposés dans des structures partenaires. Ils ont pour but d'informer, transmettre des techniques et des astuces pour améliorer son lieu de vie.

La prise en compte de la précarité énergétique

Un partenariat a été engagé avec Énergies Solidaires, l'association qui porte l'Espace info énergie de la Ville, pour assurer la montée en compétence des équipes techniques et sociales et les outiller. Les équipes sont désormais en mesure de mieux identifier des situations de précarité énergétique et de proposer des solutions.

En effet, l'intervention à domicile réalisée dans le cadre de l'auto-réhabilitation permet aux équipes du dispositif de réaliser des diagnostics grâce à la fiche diagnostic élaborée avec Énergies Solidaires. Le temps du chantier permet aux encadrants techniques de mieux connaître les habitudes des familles et ainsi de diffuser des conseils sur les éco-gestes les plus adaptés à leur situation. Le chantier est également l'occasion d'accompagner les familles sur la pose de petits équipements économes. L'accompagnement dans la durée des ménages permet une meilleure appropriation des éco-gestes et équipements économes.

Enfin, les équipes peuvent proposer des travaux permettant de réaliser des économies d'énergie, voire d'orienter le ménage vers le dispositif Habiter Mieux. Le CCAS propose également pour certaines familles une aide au montage des dossiers Habiter Mieux.

Constat initial / origine du projet

À la fin des années 1990, un constat a été posé sur la dégradation du parc privé de la ville (peu d'entretien, mauvaise qualité du bâti, difficultés sociales grandissantes des habitants...). Afin de répondre à ce constat, le dispositif d'auto-réhabilitation accompagnée a été créé en 2003.

Conscients de la montée en puissance de la précarité énergétique, les équipes prenant part au dispositif d'auto-réhabilitation accompagnée souhaitaient pouvoir mieux identifier les situations et proposer des solutions à ces ménages. Il a donc été décidé de s'appuyer sur différents partenaires pour faire évoluer le dispositif d'auto-réhabilitation accompagnée et prendre part à la prévention de la lutte contre la précarité énergétique.

Partenariats

Porteur de l'action

Centre communal d'action sociale de la Ville des Mureaux



Partenaires

Ville des Mureaux : service Habitat, service de la Citoyenneté et Proximité, service Salubrité, le Groupe d'Entraide Mutuelle, Énergies Solidaires; Conseil départemental des Yvelines, Caisse d'allocation familiale

Prestataire technique : Bleu Oxygène Développement



Partenaires financiers

L'État, la Ville des Mureaux, le Conseil départemental des Yvelines, La Caisse d'allocation familiale, les bailleurs sociaux Opievoy et Osica



Cibles : Les habitants de la ville quel que soit leur statut d'occupation

>> Organisme porteur de l'action

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville des Mureaux

La ville des Mureaux, située à l'ouest de Paris compte environ 31 000 habitants. Le CCAS est un établissement public communal au service de la solidarité locale. Il est chargé de mettre en œuvre la politique sociale décidée par les élus. Il est l'observateur privilégié des besoins sociaux des populations et peut pallier aux insuffisances des dispositifs de droits communs.

Le dispositif d'auto-réhabilitation accompagnée a d'abord été porté par le service de la politique de la Ville mais afin de garantir un portage social le CCAS est devenu porteur de l'action depuis 2005

>> Partenaires techniques / maîtrise d'œuvre

Bleu Oxygène Développement

L'association œuvre dans le domaine de l'insertion depuis 1992. Elle a pour buts :

- de promouvoir de nouvelles modalités d'action sociale, de formation et de culture,
- d'organiser des actions de réflexion et de recherche sur les pratiques professionnelles et pédagogiques dans les domaines de l'action sociale, de la formation et de la culture,
- de mettre en place des actions de formation, de prévention et d'accompagnement pour les publics en difficulté et / ou pour des structures qui s'occupent de ces publics,
- de créer et / ou de favoriser les structures nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

Elle interdit tout objectif à caractère politique ou confessionnel.

Énergies solidaires

Énergies Solidaires est une association loi 1901 qui agit contre le changement climatique et la précarité énergétique. Guidée par ses principes de solidarité, l'association réalise, depuis sa création en 1998, l'électrification solaire de dispensaires et de collèges au Burkina Faso. À partir de 2002, son champ d'action s'est étendu à la promotion de la maîtrise de l'énergie dans le nord des

Yvelines, par l'animation d'un Espace info énergie et le développement de partenariats avec les collectivités.

L'association anime également une matériauthèque au sein de « l'Agence éco-construction et efficacité énergétique Seine Aval » et mène enfin des programmes de lutte contre la précarité énergétique et de Conseil en énergie partagé en lien avec les collectivités.

>> Partenaires financiers

L'État : partenaire financier dans le cadre de la Dotation de développement urbain.

Le Conseil départemental des Yvelines : il s'agit d'un double partenariat financier et social. Les travailleurs sociaux du Département et de la Ville sont amenés à travailler en lien autour de familles en difficultés.

La Caisse d'allocation familiale : il s'agit d'un double partenariat financier et social

Bailleur sociale Opievoy : double partenariat financier et social en permettant de recréer du lien avec des familles en rupture, de préserver le bâti du bailleur.

Bailleur sociale Osica : double partenariat financier et social en permettant de recréer du lien avec des familles en rupture, de préserver le bâti du bailleur.

Zoom sur le financement

L'enveloppe annuelle de fonctionnement du dispositif est de 200 000 €. Elle comprend le financement des chantiers comme l'achat du matériel et l'encadrement par le prestataire. Ce montant comprend aussi le poste de coordination du dispositif intégré au sein du CCAS.

En 2014, il a été soutenu à hauteur de 167 700 €, avec les aides suivantes :

- Participation de l'État : 73 000 €
- Participation du Département : 25 000 €
- Participation des Communes : 50 000 €
- Participation de la Caisse d'allocation familiale des Yvelines : 15 000 €
- Participation du bailleur social Opievoy : 2 000 €
- Participation des usagers : 2 700 €.

Retour d'expérience

Les facteurs de réussite de l'action sont :

- le volontarisme de la Ville des Mureaux et un portage politique très important (appui à la mise en place du dispositif par une élue) ;
- l'implication croissante des bailleurs sociaux dans cette démarche tant sur le plan financier que matériel ;
- les objectifs sociaux fixés avec la famille doivent être réalistes et réalisables. La réalisation des objectifs sociaux est fortement conditionnée par la réussite technique d'un chantier. C'est grâce à la relation nouée pendant le chantier que le travail peut s'engager.
- la participation s'évalue et s'adapte de façon individuelle. Parfois juste le fait d'accueillir quotidiennement les équipes est un pari de gagné.

Les difficultés rencontrées :

- le portage politique est difficile à assurer dans la durée. Le budget dédié à cette action est de 200 000 euros par an. Cette somme importante à engager peut faire l'objet de réticences de la part des communes. La recherche de financements, parfois longue et complexe ainsi que l'investissement de fonds propres sont autant d'obstacles à dépasser pour la commune ;

- l'extension de ce dispositif de façon efficace est limitée. Le projet a été largement porté par les élus de la ville. Or, avec le passage de l'agglomération en métropole dès 2016, l'enjeu est de conserver cette dynamique et de l'étendre à l'échelle de la nouvelle métropole ;
- l'évaluation de la réalisation des objectifs sociaux reste délicate, en effet les objectifs fixés peuvent être à court ou long terme. Certains objectifs peuvent être atteints de façon partielle puisqu'au moment de l'évaluation du chantier l'accompagnement social n'est pas abouti et que l'atteinte de certains objectifs demande du temps.

Les perspectives d'amélioration :

- le renforcement des partenariats ;
- approfondir les partenariats avec les bailleurs présents dans le dispositif ;
- intégration du dispositif dans le nouveau Contrat de Ville ;
- maintenir et renforcer les partenariats noués au cours du travail sur le Contrat social de territoire ;
- renforcement du lien avec les opérations menées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ;
- renforcer la complémentarité avec le programme Habiter Mieux pour améliorer la prise en charge de la précarité énergétique
- La revalorisation de l'enveloppe matériaux allouée par chantier
 - 600 € pour le parc social au lieu de 500 € en 2013
 - 900 € pour le parc privé au lieu de 750 € en 2013
- L'extension du portage : il est aujourd'hui assuré par le CCAS mais mériterait d'être inclus dans la politique globale de l'habitat de la ville (ANRU, Indécence...).
- Le renforcement et l'extension du dispositif
 - L'extension du dispositif aux communes voisines où la population est en demande.
 - L'établissement d'un réseau d'habitants ayant bénéficié d'une opération d'auto-réhabilitation.
 - Projet de création d'une bricothèque.

➤ Résultats

- **En 2014, ce sont 28 chantiers réalisés, dont 4 d'isolation en compléments d'Habiter Mieux ou pour des ménages exclus du dispositif.**
- **80% des familles participent plus que prévu à leur chantier que ce soit de façon pécuniaire ou physique. Les familles profitent du déroulement du chantier pour entamer d'autres travaux sous l'œil expert des encadrants techniques, elles profitent de la relation privilégiée instaurée pendant le temps du chantier pour se rassurer quant à leur capacité à faire.**
- **Le prix de l'innovation sociale a été reçu par le Centre communal d'action sociale en 2006 pour cette action.**

Pour en savoir plus

Centre communal d'action sociale des Mureaux

Céline Gillard, coordinatrice du dispositif Des murs aux toits

Tél. : 06 37 62 60 91

@ : desmursauxtoits.autoreha@gmail.com



Groupe régional « Qualité de la construction et de la rénovation »

Territoire concerné

>> Région Île-de-France

Date de mise en œuvre

>> Lancement en janvier 2015
>> Février 2015 : réunion de pilotage
>> Avril 2015 : 1^{ère} réunion de l'ensemble des partenaires
>> Phase de préfiguration d'un projet qui vise certainement à vivre et évoluer sur plusieurs années

Porteurs de l'action

>> Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL)
>> Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA)

Partenaires techniques, de communication et financiers

>> Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE)
>> Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France (DIRECCTE)
>> ADEME Île-de-France
>> Région Île-de-France

Cibles

>> Chaîne d'acteurs de la construction et de la rénovation.

Objectifs

- Construire et valoriser un référentiel partagé de la construction et de la rénovation, de la conception du programme de construction ou de rénovation à l'usage du bâtiment, mettant en exergue les moments-clés afin de valoriser et mutualiser les bonnes pratiques de l'ensemble des acteurs ;
- Faire vivre ce référentiel en l'utilisant comme grille de lecture d'opérations.



Description de l'action

Les thématiques de travail potentielles du groupe, couvrant les temps de la conception, de la réalisation et de l'exploitation sont les suivantes :

- le cahier des charges du diagnostic et le contenu de celui-ci ;
- l'élaboration d'une stratégie de rénovation et le choix du décideur ;
- le cahier des charges du projet opérationnel ;
- l'analyse technique et financière des devis et le choix de la ou des entreprises ;
- le montage du dossier de financement et l'éventuel ajustement du projet en fonction des financements obtenus ;
- la réalisation et le suivi des travaux, les recommandations pour éviter les éventuels problèmes récurrents observés ;
- la réception du chantier et les actes qui en découlent ;
- l'exploitation et la maintenance une fois les travaux réalisés ;
- l'utilisation, l'usage et le suivi des résultats escomptés.

Les relais sur les avancées du groupe passeront par des outils de communication (mise en commun de guides, d'outils, etc.).

Cette action s'inscrit dans le programme général « Plan de rénovation énergétique de l'habitat » (PREH) et participe à la mise en œuvre de son volet n° 3.



Constat initial et partenariats

La problématique traitée via cette initiative est celle de la chaîne des valeurs.

La question de la qualité est centrale dans toute démarche de construction et de rénovation, notamment énergétique, des bâtiments en raison du niveau d'exigence requis par les différentes réglementations et de l'évolution des modes constructifs et des matériaux disponibles. La qualité d'une construction ou d'une rénovation conditionne en particulier l'usage énergétique du bâtiment, et donc la facture énergétique à la charge des utilisateurs ou de la collectivité.

La qualité est ainsi un levier socio-économique essentiel, notamment, pour ce qui concerne le logement, dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique.

La chaîne des valeurs, de la conception initiale du programme à l'usage du bâtiment, est complexe du fait :

- de la multiplicité des compétences (et donc des acteurs) nécessaires ;
- des interactions entre les différentes étapes du diagnostic, de la conception, de la réalisation et de l'usage ;
- de la technicité croissante des approches à toutes les étapes, qu'elles soient techniques, organisationnelles, financières, assurantielles...

C'est ainsi toute la chaîne de décision et d'intervention qui peut être impliquée et contribue à la qualité finale :

- un maître d'ouvrage ou un maître d'ouvrage délégué conscient des enjeux et des choix à réaliser ;
- un maître d'œuvre, compétent en matière de hiérarchisation des contraintes, d'intégration urbaine, de qualité des espaces, de choix de structures, de matériaux, d'équipements et de main d'œuvre ;
- des bureaux d'études et des experts aptes à conseiller le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, notamment en matière de choix énergétiques, d'économie de la construction, de financement ou de gestion numérique du projet ;
- des entreprises de travaux et de maintenance formées et capables de se coordonner pour décliner une prestation globale et cohérente ;
- des exploitants au fait des innovations technologiques, en capacité de s'approprier les outils et d'intégrer les évolutions ;
- un gestionnaire du bâtiment attentif à l'entretien du bâtiment et des équipements ;
- un utilisateur conscient des enjeux énergétiques (éco-gestes) et associé aux diagnostics ;
- le maître d'ouvrage, qui peut aussi être l'utilisateur, n'étant pas dans tous les cas un maître d'ouvrage « professionnel », l'intervention d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, ou du moins, d'une aide à la décision, fait partie intégrante de cette chaîne.

Porteurs et exécutants de l'action

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL)
Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA)



DRIHL



Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement ÎLE-DE-FRANCE

Partenaires techniques, de communication et financiers

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE)
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France (DIRECCTE)
ADEME Île-de-France
Région Île-de-France



îledeFrance



Cibles : Chaîne d'acteurs de la construction et de la rénovation.
Bénéficiaires : Maîtres d'ouvrage (tous types de ménages et bailleurs sociaux)

>> Organismes porteurs et exécutants de l'action

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL)

La DRIHL Île-de-France a été créée par décret du 25 juin 2010. C'est un service déconcentré de l'État qui pilote quatre chantiers : « Héberger », « Construire », « Se loger » et « Habiter Mieux ».

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA)

La DRIEA Île-de-France a été créée le 1^{er} juillet 2010. Elle promeut une politique de développement durable qui privilégie l'aménagement équilibré, solidaire et économe du territoire.

>> Partenaires techniques, de communication et financiers

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE)

La DRIEE est un service déconcentré du Ministère en charge de l'environnement. Elle met en œuvre sous l'autorité du Préfet de la Région Île-de-France les priorités d'actions de l'État en matière d'environnement et d'énergie et plus particulièrement celles issues du Grenelle de l'environnement.

Elle intervient dans l'ensemble des départements de la région grâce à ses unités territoriales (UT).

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France (DIRECCTE)

Créée le 1^{er} juillet 2010, la DIRECCTE Île-de-France constitue l'unique service déconcentré commun au Ministère de l'Économie, des finances et du commerce extérieur et au Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les champs d'intervention qui relevaient auparavant des huit directions et services.

Elle permet à la politique économique et sociale de l'État de gagner en lisibilité, en cohérence et en efficience.

Le Conseil régional d'Île-de-France

Le Conseil régional d'Île-de-France est partenaire de cette action qui s'inscrit dans le programme général « Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) » dont elle est cosignataire.

Le Conseil régional est notamment compétent en terme de logement, d'emploi, de formation, de développement économique et de développement durable.

Direction régionale Île-de-France de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leurs démarches environnementales, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : gestion des déchets, préservation des sols, efficacité énergétique et énergies renouvelables, qualité de l'air et lutte contre le bruit.

Zoom sur le financement

Si cette initiative est relativement récente, sa reproductivité pourra s'avérer possible et pertinente sur d'autres régions ou à une autre échelle sur des départements.

Retour d'expérience

Le financement de ce groupe régional est assuré pour l'instant uniquement par un financement en régie, avec notamment un demi-équivalent temps plein dédié à ce projet



Résultats

Une première assemblée de pilotage a été réunie en février 2015. La première réunion de l'ensemble des invités du groupe de travail est prévue pour courant avril 2015.

Pour en savoir plus

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL)

Jean-Luc Flora, responsable de la mission logement durable / précarité énergétique

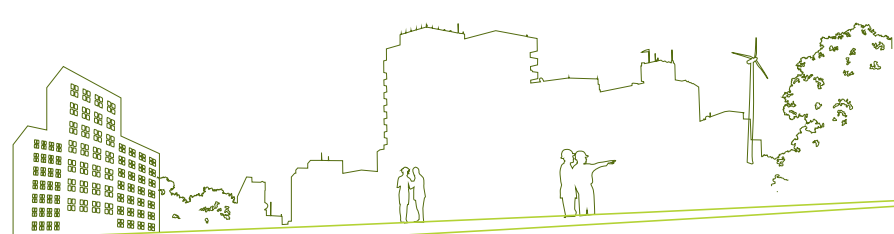
Tél. : 01 82 52 49 03

@ : jean-luc.flora@developpement-durable.gouv.fr

Pages dédiées :

DRIHL : <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

DRIEA : <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>



Aides de la Région Île-de-France complémentaires aux aides de l'Agence nationale de l'habitat



Territoire concerné

>> L'ensemble de l'Île-de-France

Date de mise en œuvre

>> Action lancée en novembre 2012

>> Reconnue chaque année jusqu'à 2015.

>> Reproductibilité probable (conditionnée au vote annuel du budget, en contexte contraint).

Porteur de l'action

>> Région Île-de-France

Partenaire technique et financier

>> Agence nationale de l'habitat (Anah)

Cibles

>> Ménages modestes et très modestes accompagnés par un opérateur Anah (revenus fiscaux inférieurs aux plafonds de ressources Anah)

Objectifs

- **Diminuer plus avant le reste à charge des ménages bénéficiaires du programme Habiter Mieux via une aide financière complémentaire de la Région, tout en renforçant l'objectif de gain énergétique pour le déclenchement de l'attribution.**
- **L'actualisation de l'aide en 2013 a ainsi porté l'objectif de gain énergétique à 40 % pour le déclenchement de l'attribution, et les aides ont été rehaussées et rendues proportionnelles aux aides de l'Anah.**
- **Cette aide régionale complémentaire vise à être versée à l'ensemble des ménages franciliens bénéficiaires d'Habiter Mieux, modestes comme très modestes, tout en conservant un accompagnement financier pour les ménages dont le projet de réhabilitation a un gain de performance énergétique compris entre 25 et 40 %.**

Description de l'action

La Région Île-de-France a mis en place des aides complémentaires aux aides de l'Anah. Elles ont été instaurées par la délibération-cadre Energie-Climat du 23 novembre 2012 n° CR 46-12, actualisée par la délibération du 22 novembre 2013 n° CR 88-13.

Les ménages, accompagnés par un opérateur Anah, sont systématiquement éligibles aux aides. La communication mobilisée est celle en premier chef de l'Agence, l'aide régionale ayant fait l'objet d'une convention avec l'Anah pour sa gestion et ne pouvant être mobilisée indépendamment. La convention entre l'Anah et la Région Île-de-France fait donc l'objet d'une actualisation annuelle, sous forme d'un avenant, introduit



Rénovation énergétique dans une copropriété de Trappes

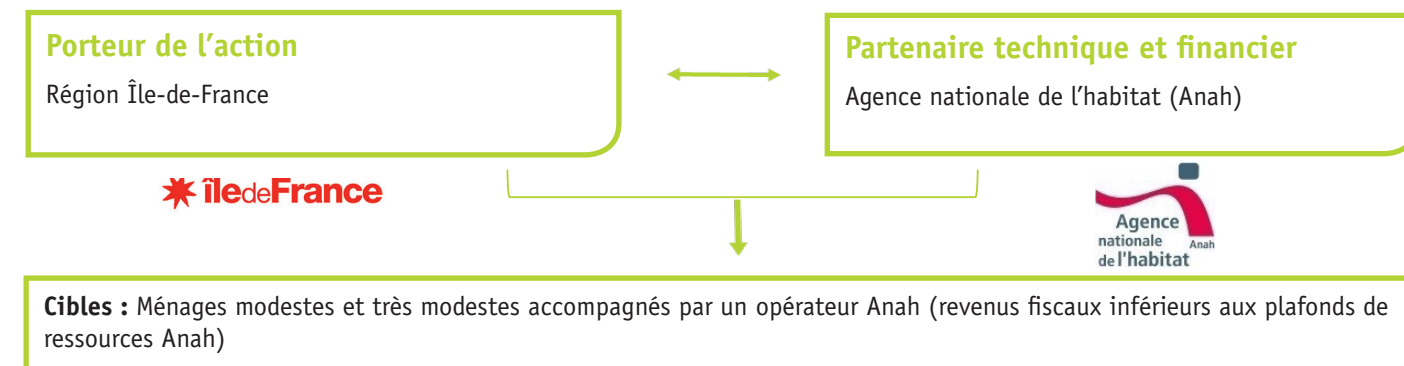
© Ludovic Le Couster/Picturetank

parallèlement au Contrat régional d'engagement. Ces deux documents sont établis en collaboration entre la Région, l'Anah et la DRIHL (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement).

Constat initial

Le programme « Habiter Mieux » a connu un lancement et un démarrage relativement lents. Les conseillers régionaux ont souhaité conforter le programme et faciliter le passage à l'acte des ménages franciliens, tout en diminuant plus avant leur reste à charge.

Genèse des partenariats



>> Porteur et financeur de l'action

Région Île-de-France

Un chargé de mission du service Air énergie bruit, de la Direction de l'environnement, l'agriculture et l'énergie, assure le suivi de la Convention et du suivi du contrat régional d'engagement.

La gestion en elle-même (instruction, engagement, versement), est assurée par les services de l'Anah.

>> Partenaire technique et financier

Agence nationale de l'habitat (Anah)

L'Anah est un établissement public qui, depuis près de 45 ans, a pour mission d'améliorer le parc de logements privés existants. L'Anah accorde des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficultés.

Zoom sur le financement

En 2013, le budget mobilisé pour le soutien aux ménages franciliens bénéficiaires était de 1,3 millions d'euros.

En 2014 et en 2015, le budget annuel global mobilisé représente pour la Région 5 millions d'euros, soit 10 millions sur les deux ans, et 11,3 millions d'euros sur les 3 ans.

Retour d'expérience

Le partenariat entre l'Anah et la Région Île-de-France est sujet à des besoins de conciliation entre les modalités de comptabilité respectives des deux organismes : l'anticipation conjointe permet de mettre en œuvre un versement des aides le plus souple et réactif possible.

➤ Résultats

- Le bilan pour la période 2013 - 2014 porte le nombre de bénéficiaires de l'aide régionale à 6 860, dont 80 % de ménages très modestes et un gain énergétique moyen de 41 %.
- À noter que lorsque le projet de rénovation a un gain énergétique projeté supérieur à 40 %, la moyenne est portée à 50 % de gain.

Pour en savoir plus

Région Île-de-France

Guillaume Joly, chargé de mission Énergie, Unité Aménagement durable

Tél. : 01 53 85 61 68

@ : guillaume.joly@iledefrance.fr



L'ARENE Île-de-France

Nos missions

DES TERRITOIRES, DES PROJETS, UNE AGENCE.

L'Île-de-France s'est engagée depuis longtemps dans la lutte contre les changements climatiques et pour une politique énergétique ambitieuse. Depuis 20 ans l'ARENE Île-de-France accompagne les territoires franciliens dans leurs démarches énergie climat. Elle met en œuvre les principes du développement durable :

- pour contribuer au déploiement d'une culture énergie climat qui favorise la prise de conscience ;
- pour accompagner les acteurs dans leurs projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables ;
- afin de favoriser le développement de projets de territoires tels que les Plans climat, les Agendas 21, la lutte contre les précarités énergétiques....

L'ARENE détecte et valorise les bonnes pratiques, expérimente et dissémine les démarches innovantes, défriche de nouveaux sujets qu'elle partage au sein des réseaux qu'elle anime.

L'Agence est présente avant tout sur le territoire francilien. Elle contribue également aux niveaux national et international en apportant son expertise dans différents groupes de travail et au sein de réseaux tels que le RARE et la FEDARENE.

Le plus grand nombre d'acteurs doivent partager ces enjeux cruciaux pour l'évolution de notre région ; l'ARENE y contribue au quotidien. Son site web présente l'ensemble de son action et donne des clés pour agir.
www.arenidf.org et compte Twitter : @ARENEIDF



ARENE Île-de-France

Cité régionale de l'environnement Île-de-France

90-92, avenue du Général Lerclerc - 93500 Pantin

Tél. : +33 (0)1 83 65 37 50

www.arenidf.org



@ARENEIDF



ARENEIDF



#mobilisationclimat



mobilisationclimat.tumblr.com